



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES 2024-2027



Entre :

- **la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse** représentée par Monsieur Bernard BISE, Président du conseil d'administration, et Monsieur Jérôme THIROLLE, directeur, et dont le siège est situé 11, rue de Polval - 55000 BAR-LE-DUC, dûment autorisés à signer la présente convention ;  
ci-après dénommée « la Caf de la Meuse » ; et
- **la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse**, représentée par Madame Martine JOLY, Présidente, 12, rue Lapique - 55000 BAR-LE-DUC, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;  
ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse » ;

- La **Commune de Bar-le-Duc**, représentée par Madame Martine JOLY, Maire, et dont le siège est situé 12, rue Lapique - 55000 BAR-LE-DUC, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Ligny-en-Barrois**, représentée par Monsieur Jean-Michel GUYOT, Maire et dont le siège est situé 2 rue de Strasbourg - 55500 LIGNY EN BARROIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Velaines**, représentée par Monsieur Christian CHAUPAIN, Maire et dont le siège est situé 2 rue de Ligny - 55500 VELAINES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Tronville-en-Barrois**, représentée par Monsieur Daniel BRIAT, Maire et dont le siège est situé 7 rue Salvador Allende - 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Robert-Espagne**, représentée par Monsieur Luc FLEURANT, Maire, et dont le siège est situé 12 Place de Verdun - 55000 ROBERT-ESPAGNE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Tannois**, représentée par Madame Marie-France BERTRAND, Maire et dont le siège est situé 17 bis Grande Rue - 55000 TANNOIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Val d'Ornain**, représentée par Monsieur Jean-Paul REGNIER, Maire et dont le siège est situé 3 Route de Mussey - 55000 VAL D'ORNAIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Longeville-en-Barrois**, représentée par Monsieur Lionel BEAUFORT, Maire et dont le siège est situé 11 Rue des Pruniers - 55000 LONGEVILLE EN BARROIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Naïves-Rosières**, représentée par Monsieur Anthony YUNG, Maire et dont le siège est situé 4 Rue de l'Etanche - 55000 NAIVES ROSIERES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Trémont-sur-Saulx**, représentée par Monsieur Didier SUGG, Maire et dont le siège est situé 16 rue Garenne – 55000 TREMONT SUR SAULX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Fains-Véel**, représentée par Monsieur Gérard ABBAS, Maire et dont le siège est situé 18 rue des Sablons - 55000 FAINS-VEEL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Combles-en-Barrois** représentée par Monsieur Francis JOURON, Maire et dont le siège est situé 1 rue des Poiriers – 55000 COMBLES EN BARROIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- La **Commune de Vavincourt**, représentée par Monsieur Jean-Luc OBARA, Maire et dont le siège est situé 3 rue de Verdun – 55000 VAVINCOURT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Il a été convenu ce qui suit :

## Sommaire :

Préambule		Page 5
Article 1	Objet de la Convention Territoriale Globale	Page 22
Article 2	Les champs d'intervention de la CAF	Page 23
Article 3	Les champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse et des Communes signataires	Page 23
Article 4	Les objectifs partagés au regard des besoins	Page 24
Article 5	Les engagements des partenaires	Page 27
Article 6	Les modalités de gouvernance et de collaboration	Page 28
Article 7	Echanges de données	Page 29
Article 8	Communication	Page 29
Article 9	Evaluation	Page 29
Article 10	Durée de la convention	Page 30
Article 11	Exécution formelle de la convention	Page 30
Article 12	La fin de la convention	Page 30
Article 13	Les recours	Page 31
Article 14	Confidentialité	Page 31

Annexe 1	Diagnostic partagé	Page 34
Annexe 2	Liste des équipements et services soutenus par la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse et les Communes signataires	Page 47
Annexe 3	Feuille de route : axes et actions de la Convention Territoriale Globale 2024-2027	Page 49
Annexe 4	Plan d'actions 2024-2027 – Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés	Page 50
Annexe 5	Concertation Convention Territoriale Globale	Page 51
Annexe 6	Evaluation	Page 53
Annexe 7	Articulation entre la Convention Territoriale Globale et les dispositifs locaux	Page 54
Annexe 8	Décisions du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse et des communes signataires	Page 55
Annexe 9	Glossaire	Page 56

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Meuse en date du 15 décembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse en date du 22 février 2024 figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bar le duc en date du 18 avril 2024 figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ligny en Barrois en date du 14 mai 2024 figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Velaines en date du 5 avril 2024 figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Tronville en Barrois en date du 16 mai 2024 figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Robert-Espagne en date du 8 mars 2024 figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Tannois en date du 15 mars figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Val d'Ornain en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Longeville-en-Barrois en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Naives-Rosières en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Trémont-sur-Saulx en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Fains-Véel en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Comble-en-Barrois en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vavincourt en date du ... figurant en annexe 8 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille se trouve en difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et

la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas locaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté, l'analyse des besoins sociaux CIAS de 2022, le bilan France Services 2023, la politique départementale et locale de l'habitat 2022 & 2021, l'enquête jeunes du Département de 2021, ...

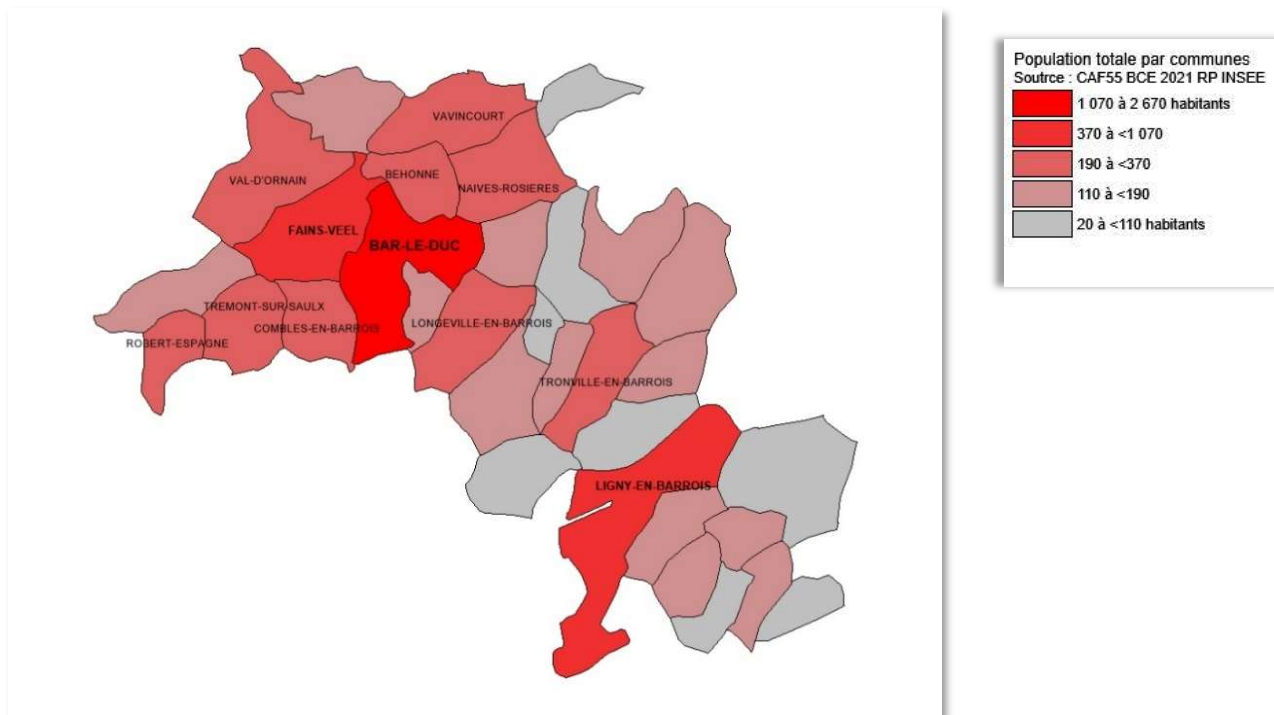
En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire.

Les premiers éléments de diagnostic élaboré sur le territoire mettent en évidence des données générales en matière de population telles que la petite enfance, les enfants et les jeunes, les familles, l'activité, ... mais également des données allocataires identifiant les personnes couvertes, la répartition par communes, la situation familiale des allocataires, les mono parents, les enfants de moins de 3 ans, la garde des enfants de moins de 6 ans, ...

### **Les caractéristiques territoriales de l'EPCI Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse**

L'EPCI est le plus peuplé de Meuse : 33 812 habitants au dernier recensement de 2021, dont 14 668 habitants sur la ville de Bar-le-Duc (43%), par ailleurs Préfecture. La densité de population est de 84,5 habitants / km<sup>2</sup> (29,5 en Meuse). Les villes de Bar-le-Duc, Ligny en Barrois et Fains-Véel représentent 61% de la population totale du territoire. Le nombre d'habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération diminue. La variation annuelle moyenne de la population est de - 0,9 % entre 2015 et 2021, dont - 0,5% dû au solde naturel (et -0,4 % dû au solde des entrées sorties en %).

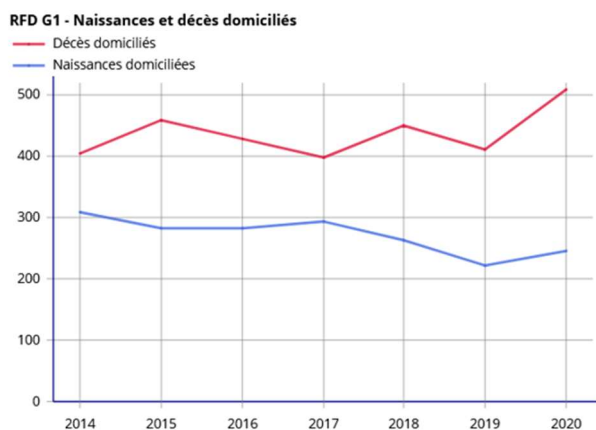
## Carte de répartition de la population au dernier recensement INSEE :



### Les principaux constats des diagnostics (annexe 1) :

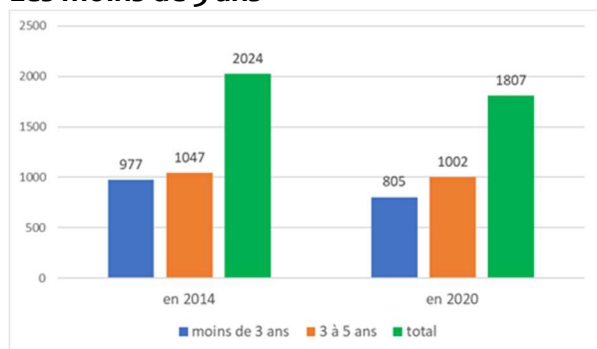
L'écart entre décès et naissance se creuse : entre 2014 et 2020, -0.9% dont -0.4% dû au solde naturel (différence entre décès et naissances). L'évolution de la population est de - 5,2 % entre 2014 et 2020 (- 4,5 % en Meuse, passant de 35 851 à 33 980 habitants). Les naissances connaissent une légère reprise en 2020 et à nouveau une baisse en 2022.

### Naissances et décès domiciliés

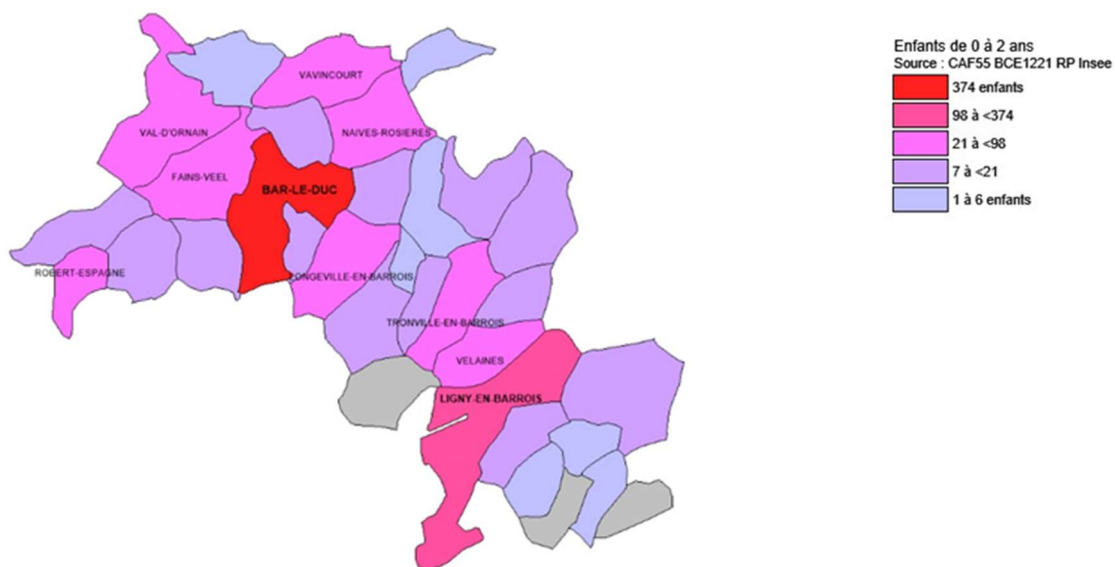


Une baisse importante de 18% pour les enfants de moins de 3 ans sur le territoire est constatée de 2014 à 2020.

## Les moins de 3 ans



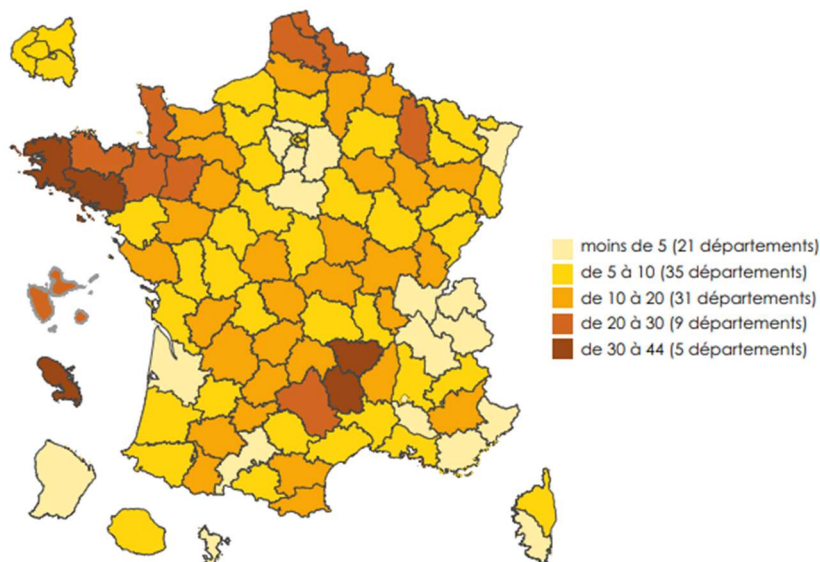
## Carte de répartition des enfants de – de 3 ans



La CNAF observe que la scolarisation à 2 ans, qui représente 6 % du nombre de places d'accueil offertes en France, augmente en 2021 de + 3,7 %, soit + 2 600 places (source ONAPE). Le taux de préscolarisation à 2 ans est élevé avec **43,2%** pour le territoire contre 31% en Meuse et 10% en France.

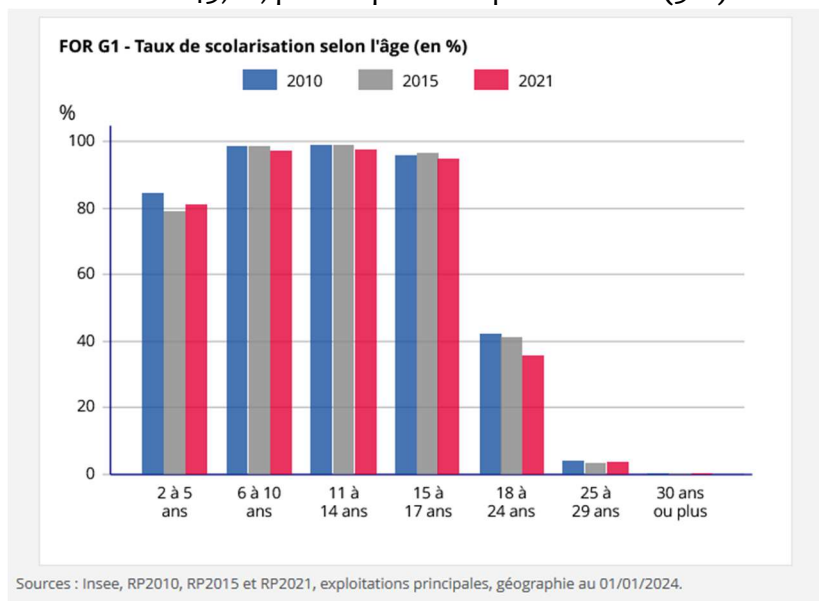


## Taux de scolarisation des enfants de 2 ans par département à la rentrée 2022 (en %)



## Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation des – de 6 ans augmente légèrement. Le taux de préscolarisation à 2 ans élevé avec 43,2%, plus important qu'en Meuse (31%). Ce constat impacte l'offre de services.



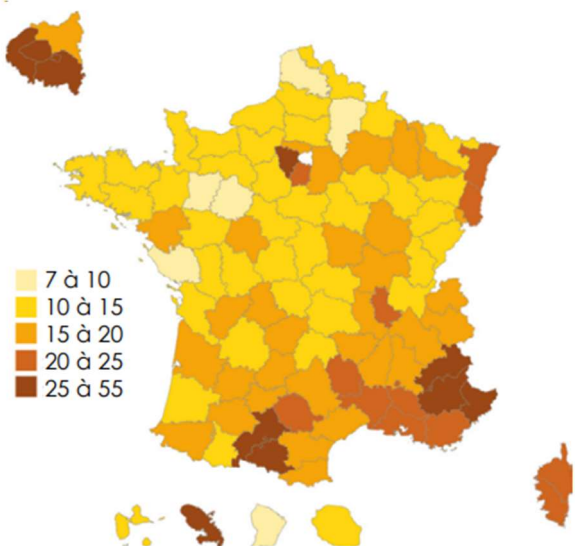
## Accueil de la petite enfance

Le taux de couverture, c'est-à-dire la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans, est de 72% en 2021.

Les taux de fréquentation ont été très fortement impactés en 2020 par la pandémie de COVID.

- 66,4% en Meuse en 2021 (source Open data CNAF)
- 59,4% au niveau national (source Open data CNAF).

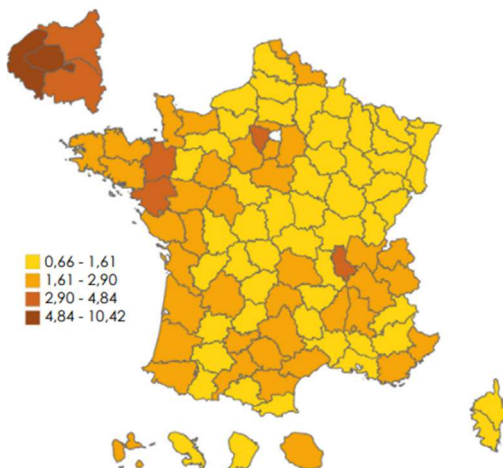
## Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil EAJE en 2022



Sources : Onape (Cnaf - EquEAJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MÈNESR-Depp (démographie Depp) au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Insee-recensement de la population.

La garde d'enfant à domicile est marginale dans le Département, comme dans toute la région Grand Est.

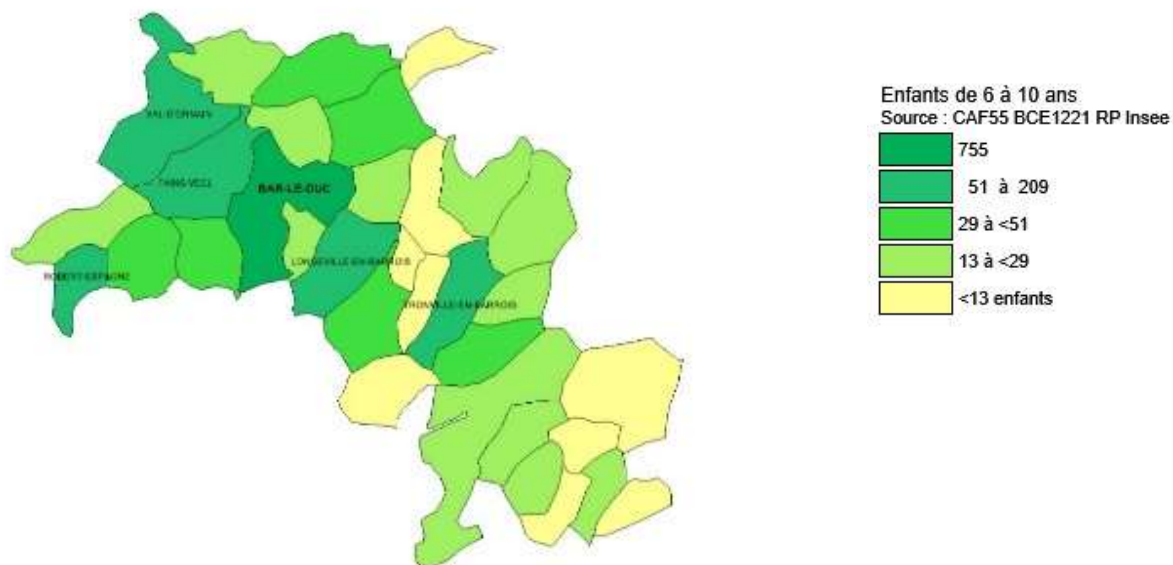
## Nombre de gardes d'enfant à domicile pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources : Urssaf - service Pajemploi.

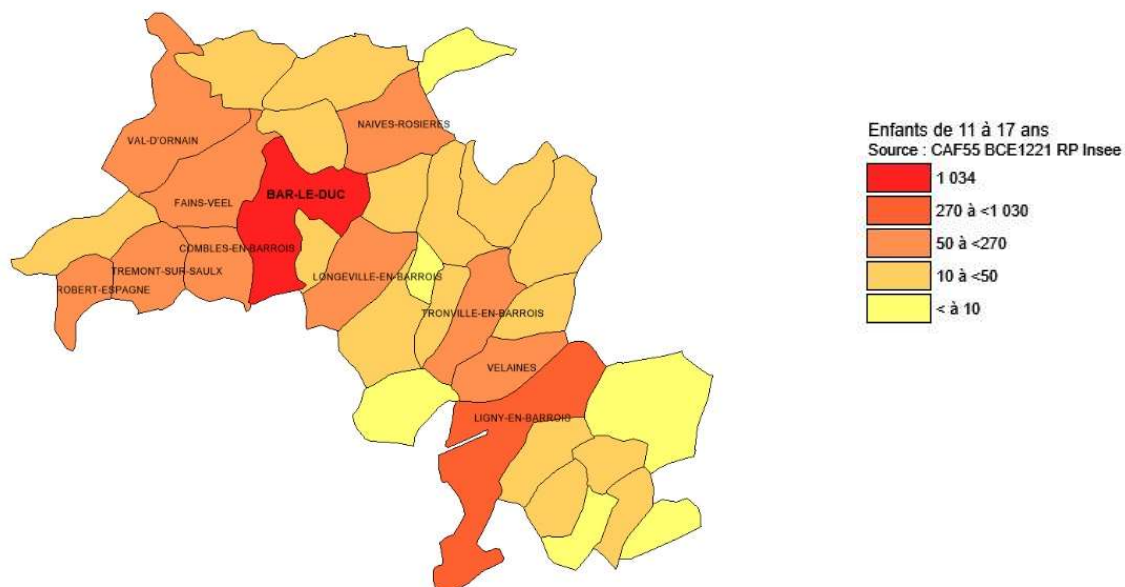
Le nombre de 3 à 5 ans a baissé de 4% et celui des 6-10 ans de 5,6% de 2014 à 2020.

## Carte de répartition des enfants 6 - 10 ans



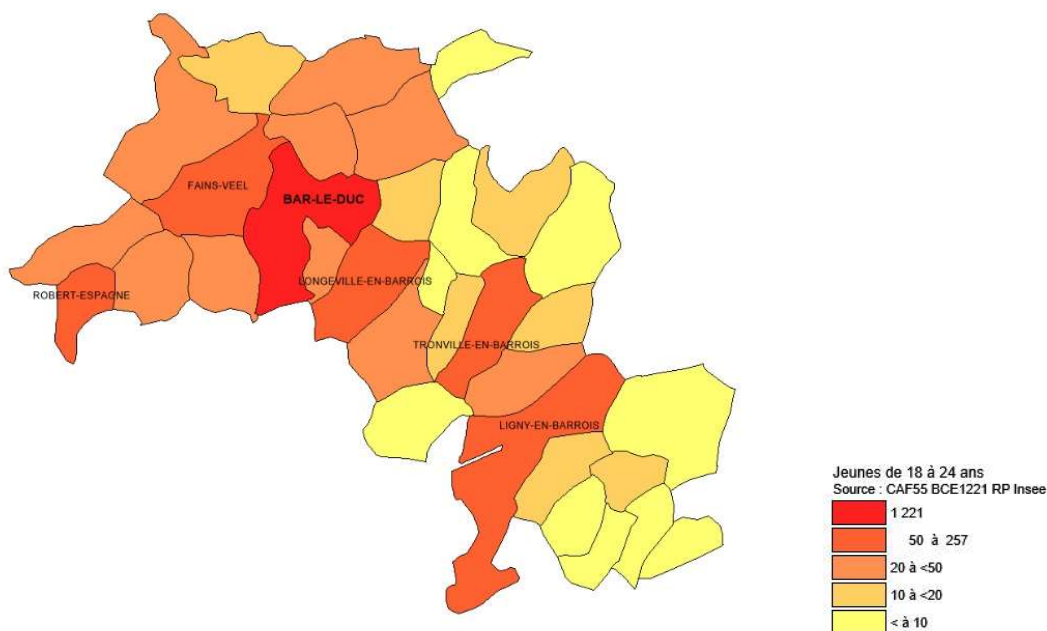
Les jeunes de 11-17 ans ont baissé de - 6%.

## Carte de répartition des enfants/jeunes de 11 - 17 ans

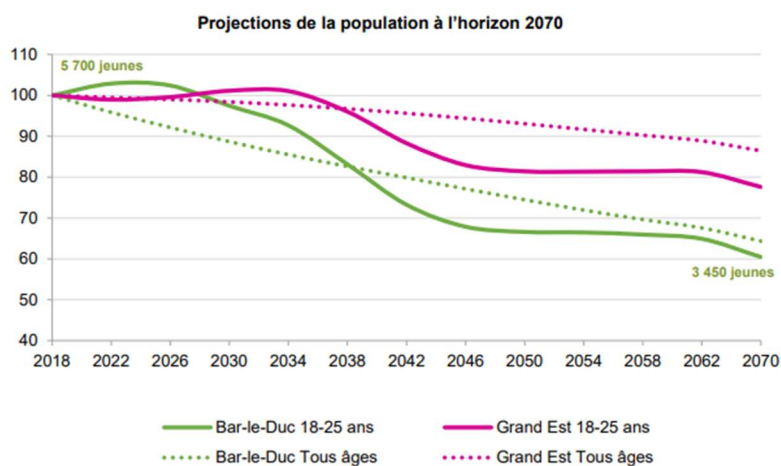


Les jeunes adultes de 18-24 ans ont baissé de 8,4 % passant de 2857 en 2014 à 2278 en 2020.

## Carte de répartition des enfants/jeunes de 18 - 24 ans



L'analyse de l'évolution démographique montre une baisse de la population dans le Schéma Directeur Universitaire Territorial de Bar-le-Duc.



## Ménages et familles

43% de personnes vivent seules sans enfant en 2021. Les ménages d'une personne sont en progression. Les couples avec enfant(s) sont en baisse représentant 18 % des ménages et les familles monoparentales progressent.

## Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
<b>Ensemble</b>	<b>16 760</b>	<b>100,0</b>	<b>16 742</b>	<b>100,0</b>	<b>16 703</b>	<b>100,0</b>	<b>35 268</b>	<b>34 486</b>	<b>32 799</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>6 292</b>	<b>37,5</b>	<b>6 650</b>	<b>39,7</b>	<b>7 197</b>	<b>43,1</b>	<b>6 292</b>	<b>6 650</b>	<b>7 197</b>
Hommes seuls	2 469	14,7	2 821	16,8	2 991	17,9	2 469	2 821	2 991
Femmes seules	3 823	22,8	3 829	22,9	4 206	25,2	3 823	3 829	4 206
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>249</b>	<b>1,5</b>	<b>321</b>	<b>1,9</b>	<b>165</b>	<b>1,0</b>	<b>642</b>	<b>865</b>	<b>346</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>10 219</b>	<b>61,0</b>	<b>9 771</b>	<b>58,4</b>	<b>9 341</b>	<b>55,9</b>	<b>28 333</b>	<b>26 972</b>	<b>25 256</b>
Un couple sans enfant	4 919	29,4	4 737	28,3	4 729	28,3	9 918	9 605	9 553
Un couple avec enfant(s)	3 965	23,7	3 647	21,8	3 132	18,8	15 042	13 808	11 949
Une famille monoparentale	1 335	8,0	1 388	8,3	1 480	8,9	3 374	3 559	3 754

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

## Evolution de la taille des ménages

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,14	2,93	2,73	2,59	2,36	2,11	2,06	1,97

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

## Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>10 243</b>	<b>100,0</b>	<b>9 803</b>	<b>100,0</b>	<b>9 371</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>3 969</b>	<b>38,8</b>	<b>3 660</b>	<b>37,3</b>	<b>3 135</b>	<b>33,5</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>1 346</b>	<b>13,1</b>	<b>1 398</b>	<b>14,3</b>	<b>1 492</b>	<b>15,9</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	198	1,9	268	2,7	291	3,1
Femmes seules avec enfant(s)	1 148	11,2	1 130	11,5	1 201	12,8
<b>Couples sans enfant</b>	<b>4 928</b>	<b>48,1</b>	<b>4 746</b>	<b>48,4</b>	<b>4 744</b>	<b>50,6</b>

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

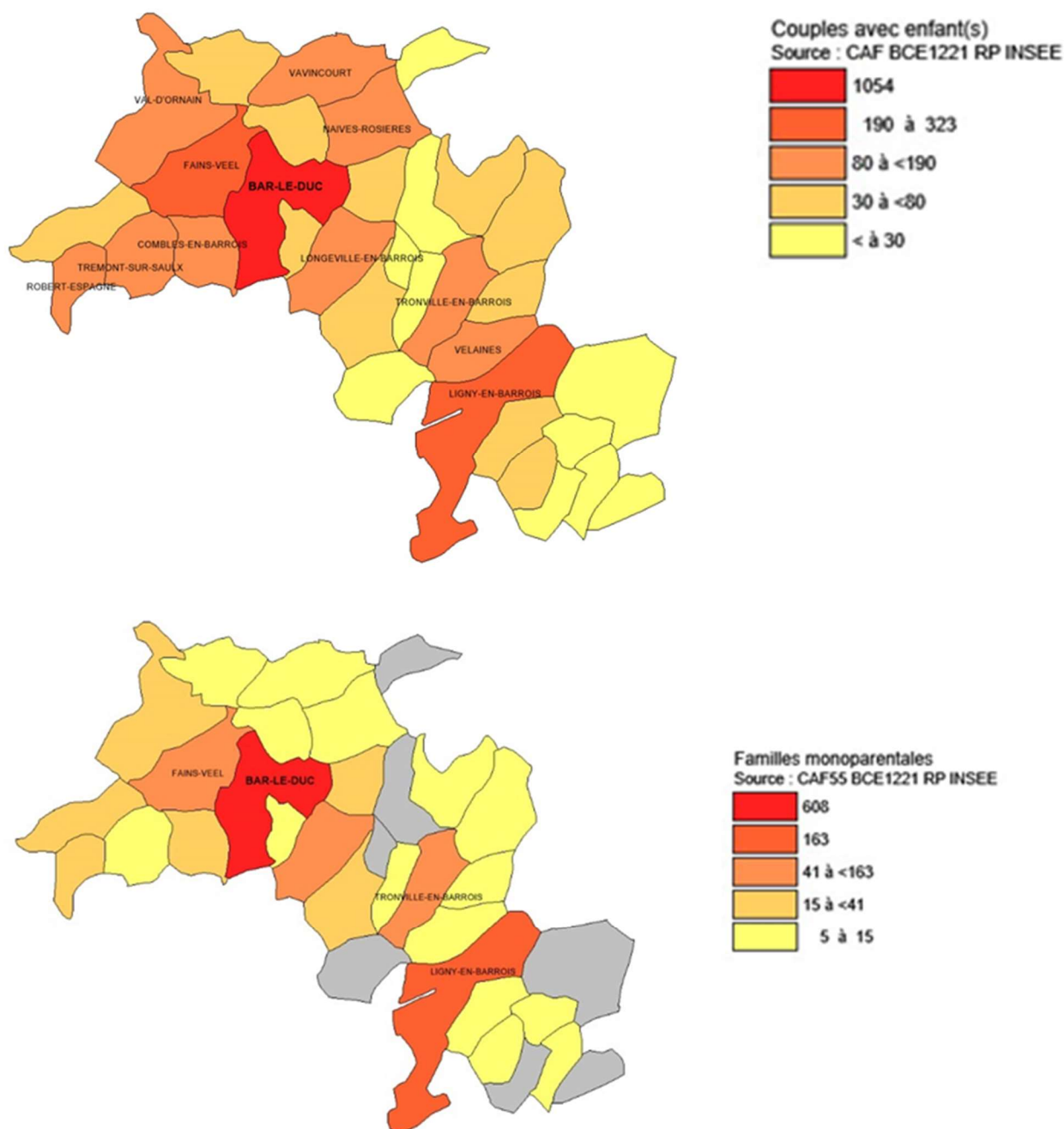
## Composition détaillée des familles composées de couples avec enfants

Couples avec enfant(s)	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 135</b>	<b>100,0</b>
Famille traditionnelle	2 726	87,0
Famille recomposée	409	13,0

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.



## Localisation des familles avec enfants



## Habitat et Cadre de vie

Le plan local d'habitat indique que ces publics jeunes ont globalement des besoins :

- en logements locatifs abordables (dans le parc privé ou social),
- de petites surfaces,
- des modes d'habitation alternatifs (colocation intra ou intergénérationnelles, sous-location, location d'une chambre chez l'habitant, ...).

Les jeunes sont particulièrement concernés par la précarité sur le territoire, du fait notamment des difficultés d'accès à l'emploi. En effet, un chômeur sur cinq a moins de 25 ans. Les moins de 30 ans sont aussi très largement surreprésentés parmi les publics vivant sous le seuil de pauvreté en 2016.

L'accès au logement des jeunes précaires constitue une priorité du Département, dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Cette priorité concerne notamment les jeunes sans emploi ou en emploi précaire, ainsi que ceux en très grande précarité sans solution de repli (exemple : jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance).

Le Département a réalisé un focus jeunesse en 2022 avec la matrice suivante quant au profil des jeunes et aux possibilités d'hébergement et de logement :

		Profils de jeunes	Possibilités de logement et d'hébergement
15 - 19 ans	Collégiens / lycéens habitant chez leur <u>parents</u> ou en internat	internat	
	Stagiaires / apprentis	Logements temporaires – sous location - internat	
	Etudiants	Studio – T1 privés ou sociaux – <u>résid.</u> privées ou publiques	
20 - 24 ans	Jeunes en grande difficulté sociale - marginaux	Hébergement	
	Etudiants	Studio – T1 privés ou sociaux – <u>résid.</u> privées ou publiques	
	Stagiaires / apprentis	Logements temporaires – sous location	
	Jeunes actifs – emploi précaire	Studio – T1 privés ou sociaux	
	Jeunes actifs – emploi stable		
25 – 30 ans	Jeunes en grande difficulté sociale - marginaux	Hébergement	
	Etudiants	Studio – T1 privés ou sociaux – <u>résid.</u> privées ou publiques	
	Stagiaires / apprentis	Logements temporaires – sous location	
	Jeunes actifs – précaire	Studio – T1 privés ou sociaux	
	Jeunes actifs – situation stable	T1 – T2 parc privé : location ou achat	
	Jeunes familles	T3 : location ou achat	

19

### Inclusion Accès aux droits Emploi Insertion Santé

Sur l'activité générale des France Services à Ligny en Barrois et à Bar-le-Duc en 2023 à la Côte Sainte Catherine, une majorité d'accompagnement individuel par un agent est à noter. Des jeunes fréquentent France Service mais ils ne sont pas les premiers usagers. Le public est très peu autonome au regard du faible accès libre à un ordinateur. Les partenaires nationaux sont en premier lieu le ministère de l'intérieur (essentiellement permis de conduire et carte grise). Les thématiques d'accompagnement individuel sont la retraite pour les 2 France Services au regard de l'actualité en 2023.

- France Service à Bar-le-Duc est ouvert depuis novembre 2023. Les rendez-vous avec les partenaires sont la troisième pour Bar-le-Duc, après la demande d'informations générales. La Caf et la CPAM sont en seconde position des partenaires nationaux pour Bar-le-Duc, et ce malgré une présence des services à Bar-le-Duc en ville basse. L'association Amatrani est le

premier partenaire, notamment avec la population allophone présente sur le quartier Côte Sainte Catherine. L'inclusion numérique est la deuxième thématique à France Services de Bar-le-Duc.

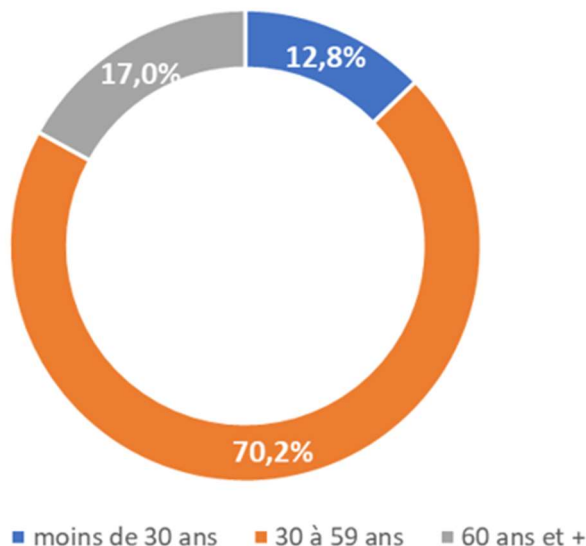
- Pour France Service de Ligny en Barrois, le CIAS et l'Amatrami sont les premiers partenaires locaux. La direction des finances publiques et l'Assurance retraite est en seconde position des services nationaux sollicités. Une spécificité de France Service de Ligny est la présence de télémédecine avec e-Meuse santé, utile à l'accès à la santé des jeunes. Unis-cités est également partenaire avec des actions des jeunes services civiques auprès des seniors de l'Instance Locale de Coordination Gériatrique.

Le taux d'emploi chez les familles avec enfant(s) est inférieur à la moyenne nationale pour Bar-le-Duc et équivalent à la situation nationale pour la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, indiquant des enjeux en matière d'insertion socio-professionnelle chez les parents du territoire, avec un accent pour les familles monoparentales. 49% des familles monoparentales - ayant un enfant de moins de 6 ans n'ont pas d'emploi - contre 10% pour les couples avec enfants. Un questionnement autour de l'insertion socio-professionnelle des monoparents et de potentielles difficultés autour des modes de garde disponibles sur le territoire se pose.

### Allocataires Caf

La baisse des allocataires et de la population couverte est importante : 6 927 allocataires (- 2,6% par rapport à 2019) pour 14 308 habitants (- 4,8% par rapport à 2019) sont comptabilisés en 2022. La tranche d'âge des 30 - 59 ans représente plus des trois quarts des allocataires Caf.

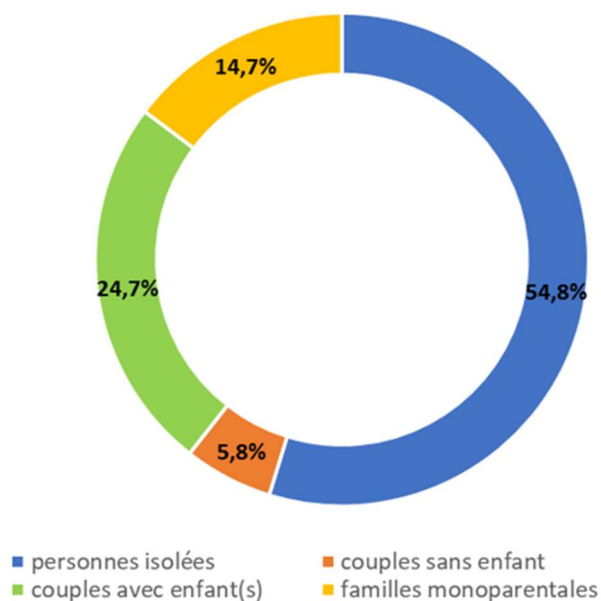
#### Répartition des allocataires par tranche d'âge



La baisse des allocataires familiaux est importante et dans la tendance meusienne : 2 714 allocataires en 2022 (-6,5%) et représentent 39% des allocataires. Les allocataires familiaux ne sont donc pas majoritaires. Près de 55% des allocataires Caf sont des personnes seules sans enfant. Les monoparents représentent 37% des familles allocataires en 2022.

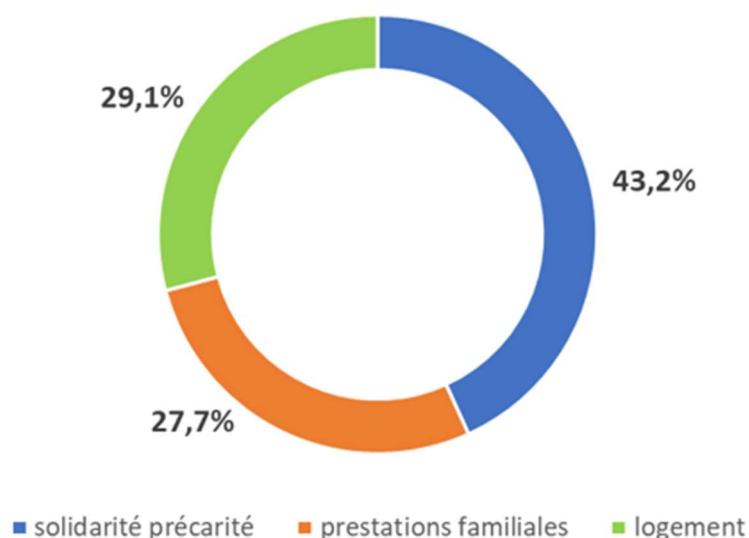


## Structures familiales des allocataires en 2022.



Les prestations familiales représentent 28% et celles de solidarités 43% des prestations versées par la CAF en 2022. A noter que la part d'allocataires solidarité-précarité inclut Prime d'Activité, logement et prestations familiales.

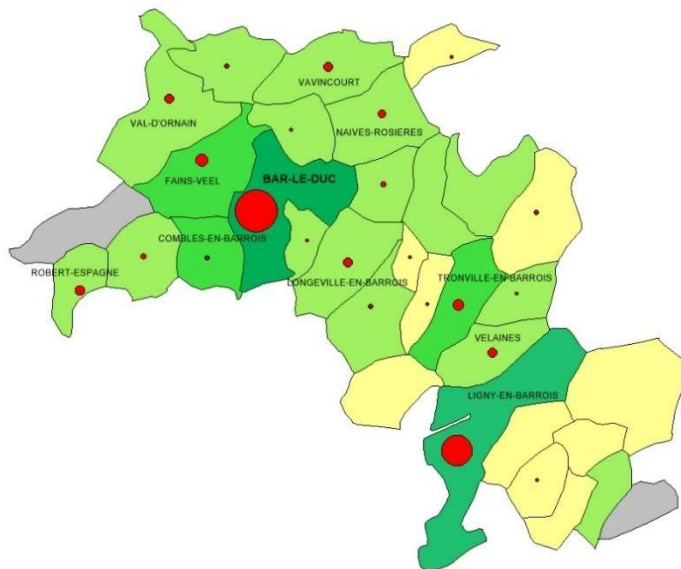
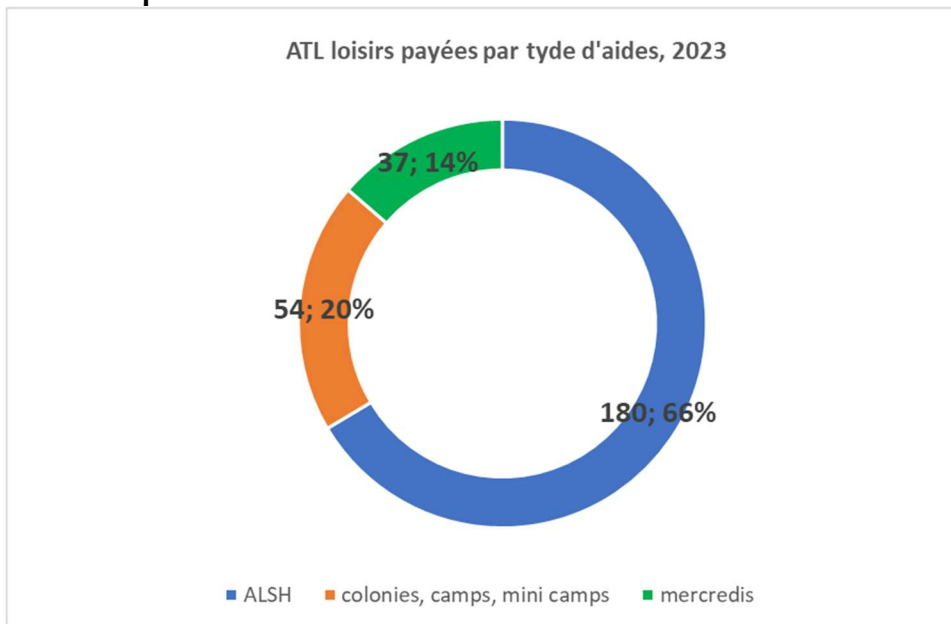
## Répartition des foyers allocataires par typologie de prestations en 2022



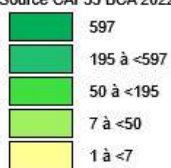
339 allocataires bénéficient de la Prestation d'Accueil du Jeunes Enfant (Paje), contre 406 en 2019. La Paje comprend 4 aides : la prime à la naissance ou la prime à l'adoption, l'allocation de base, la prestation partagée d'éducation de l'enfant et le complément de libre choix du mode de garde.

L'aide au temps libre (ATL) aide les familles à payer les activités sportives, cultures ou artistiques de votre enfant durant l'année scolaire. Elle permet d'aider à payer les accueils de loisirs sans hébergement les mercredis ou pendant les vacances scolaires et les mini-camps.

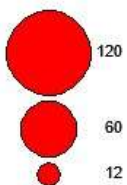
## Carte de répartition des familles ouvrant droit et bénéficiaires des ATL « loisirs »



Familles allocataires ouvrant droit aux ATL  
Source CAF55 BCA 2022



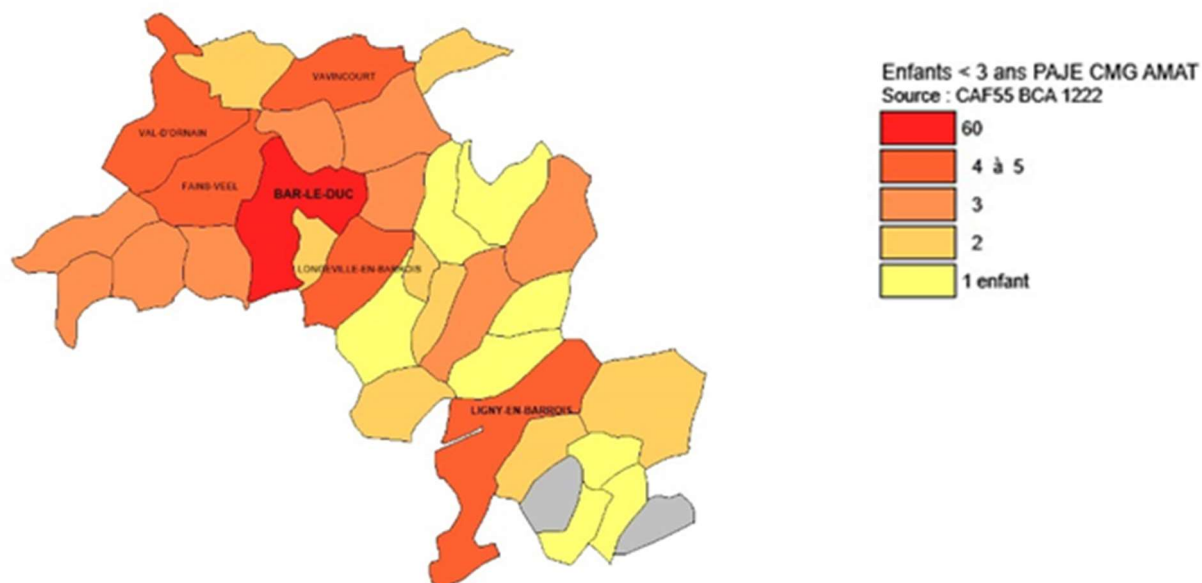
Familles allocataires bénéficiaires des ATL  
Source CAF55 BCA 2022



## Il existe une offre de service sur le territoire en direction :

- **de la petite enfance :**

132 assistantes maternelles actives (-25% par rapport à 2019) pour 525 places agréées.



4 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) pour 37 places agréées (en 03/2023) :

- Val d'Ornain - Royaume des mini pousses
- Vavincourt - Marie Rosine
- Fains-Véel - 1 2 3 les p'tits finois
- Bar-le-Duc - Ma MAM

Et récemment ouvertes en septembre 2024 : MAM des « 4 saisons » à Longeaux et « Les Pitchounes de la Saulx » à Trémont sur Saulx.

4 Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfants (EAJE) avec 176 places dont 1 crèche associative parentale en 2021 :

- EAJE Elisa, Bar-le-Duc = 52 places agréées - gestion CIAS
- EAJE Louise Marie, Bar-le-Duc = 60 places agréées - gestion CIAS
- EAJE Varicelle & Compagnie, Bar-le-Duc = 19 places - gestion associative (crèche parentale)
- EAJE Mimosas, Ligny en Barrois = 45 places agréées - gestion CIAS

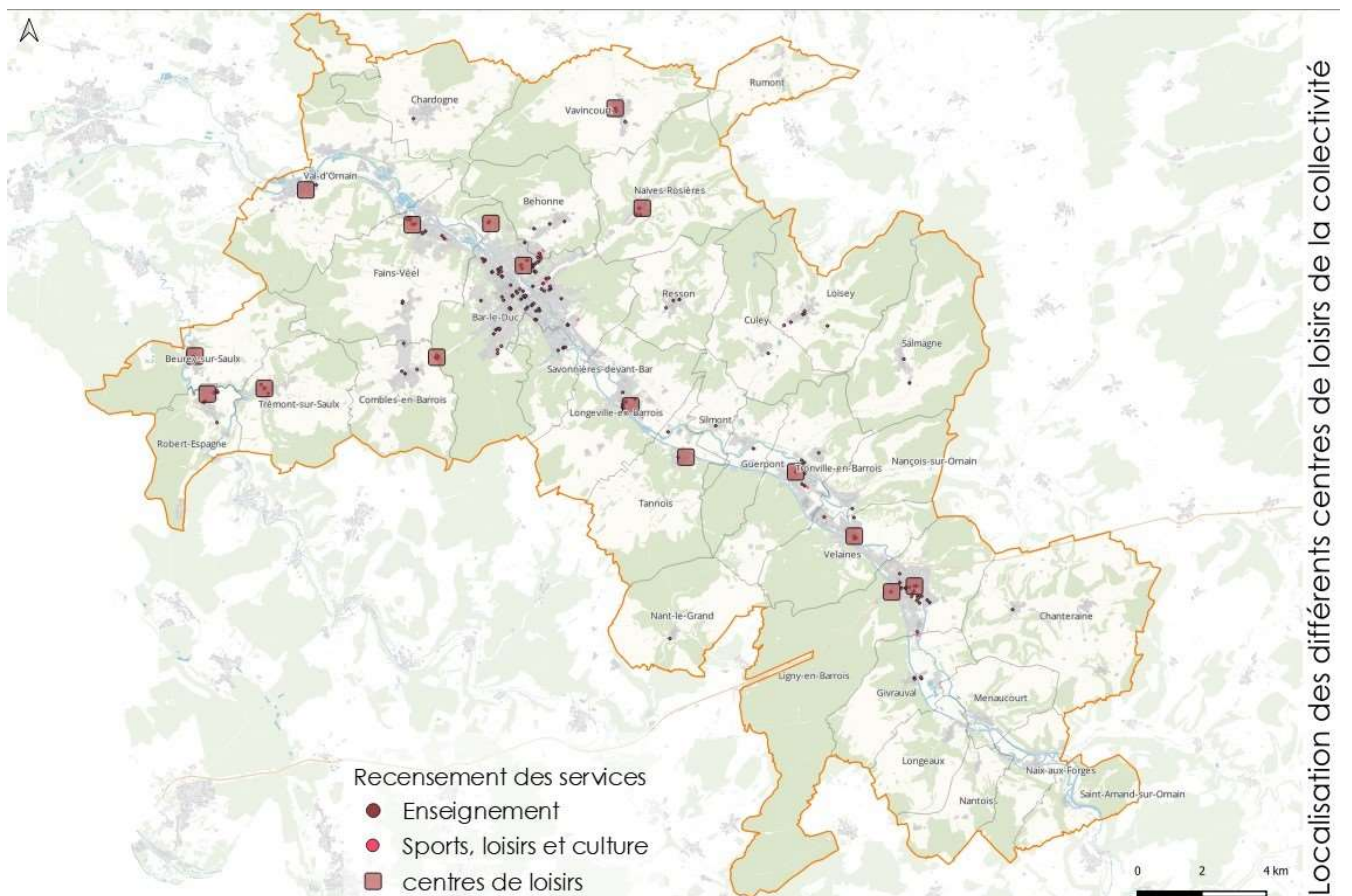
Le taux de fréquentation en EAJE est peu élevé en 2020 sauf à Ligny en Barrois. Pour la fréquentation des EAJE, il convient de tenir compte du taux de scolarisation à 2 ans qui est élevé sur La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse (43% en 2021). Récemment, la tendance est à l'augmentation de la fréquentation sur les 2 multi accueils de Bar-le-Duc.

- **de l'enfance et de la jeunesse** : accueils de loisirs périscolaires, accueils de loisirs extrascolaires, activités en direction des adolescents : PAEJ/PIJ (AMP), CIAS.

Les centres de loisirs se localisent sur les communes accueillant des familles avec enfants. 13 Centres de Loisirs pour les 2-10 ans sont proposés par les communes :

- 2 organisés en régie par les communes de Bar-le-Duc et Tronville-en-Barrois ;
- 1 organisé directement par l'association locale de Familles rurales de Vaincourt ;
- 10 gérés par les communes de Robert-Espagne, Tannois, Velaines, Longeville en Barrois, Ligny en Barrois, Trémont sur Saulx, Combles en Barrois, Val d'Ornain, Fains-Véel et Naives-Rosières et organisés par la Ligue de l'Enseignement.

2 accueils de loisirs sont gérés par le CIAS de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse : l'un en régie Cod 'jeunes à Bar-le-Duc et l'autre délégué par convention à la Ligue de l'enseignement Cap'Orn à Ligny en Barrois. Certaines communes travaillent en collaboration pour maintenir leurs centres de loisirs (Tannois/Longeville et Fains-Véel/Combles).



- **de l'accompagnement à la parentalité** par le biais des Relais Petite Enfance, du Lieu d'Accueil Enfant Parent, du PAEJ (REAAP et Radicalisation) ; de l'AMP et du CIAS.

Deux **Relais de la Petite Enfance** La « Souris Verte » à Ligny-en-Barrois et Les « 3 Petits Chats » à Bar-le-Duc, gérés par le CIAS de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, développent des activités itinérantes pour une meilleure couverture du territoire ainsi que des soirées, des conférences, des formations en direction des Assistants Maternelles, gardes à domicile, enfants accueillis et parents employeurs. Ils renseignent les parents et les assistantes maternelles sur les droits et les obligations de l'employeur lors de l'embauche d'un assistant maternel, aident à la

compréhension du contrat de travail et communiquent des informations concernant la législation du travail, ou orientent le cas échéant vers les services compétents.

# Activités d'éveil Septembre

9h30-11h00 sauf précision

Proposées aux Assistants Maternels,  
aux Gardes à Domicile, aux enfants accueillis,  
et à leurs parents employeurs

**Sur inscription**

**RPE**  
Relais Petite Enfance  
Les 3 P'tits Chats La Souris Verte

**Jeux libres**  
Jeudi 5 au CSC de la Côte  
Sainte Catherine

**Motricité**  
Mardi 10 à Velaines

**Parcours d'équilibre**  
Jeudi 12 au CSC de la  
Côte Ste Catherine

**Jeux d'encastres**  
Mardi 24 à Velaines

**Jeux libres**  
Lundi 16 à Ligny

**Jeux aimantés**  
Jeudi 26 au CSC de la  
Côte Catherine

**BONNE  
RENTREE**

© Laurence45

**Spectacle de danse avec Lili Garcia Gomez**  
Mardi 17 septembre  
Salle des fêtes de Tannois  
Accueil à partir de 9h45

**Relais Petite Enfance**  
Les 3 P'tits Chats BAR LE DUC La Souris Verte LIGNY  
tél 06.33.91.68.10 tél 06.47.28.43.39  
Mail: ram@cias.meusegrandsud.fr

**CIAS**  
MEUSE  
GRAND  
SUD

**Un Lieu d'Accueil Enfant Parents** « La Maison de Souricette » à Bar-le-Duc est un lieu convivial et chaleureux, qui propose le plaisir d'être ensemble aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un proche dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. C'est un espace d'écoute, d'échange et de parole entre parents /enfants et accueillantes. Ce n'est pas un mode de garde. L'accueil y est gratuit

Un **espace de rencontre** à Bar-le-Duc, géré par Alys, est un lieu tiers, extérieur au domicile des parents qui permettent la rencontre entre l(es) enfant(s) et toute personne titulaire d'un droit de visite (père, mère, grands-parents...), accessible sur rendez-vous.

- **de l'animation de vie Sociale** avec l'Association de coordination des centres sociaux de Bar-le-Duc qui gère 3 centres socio-culturels (Côte Sainte Catherine, Marbot et Libération) dont deux situés en quartier prioritaire 2030 de Politique de la Ville (Côte Sainte Catherine et libération), avec la présence de nombreuses associations sportives (dont Fête le Mur), culturelles et solidaires, d'équipements sportifs et culturels.
- **de l'accès aux droits**: deux France Services à Ligny en Barrois et à Bar-le-Duc accompagnent individuellement les usagers. Les partenaires nationaux les plus sollicités sont le ministère de l'Intérieur (permis de conduire et carte grise), la Direction des Finances Publiques (impôt) et l'Assurance retraite, la CAF & la CPAM. Quant aux partenaires locaux, l'association Amatrani intervient auprès de la population allophone. Unicité est également partenaire avec des actions des jeunes services civiques auprès des seniors de l'Instance Locale de Coordination Gérontologique. Une spécificité de France Service de Ligny est la présence de télé-médecine avec e-Meuse santé, utile à l'accès à la santé des jeunes.



- **du handicap** : accompagnement de l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des accueils de loisirs, périscolaires et dans les EAJE. Un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) « les ateliers de l'Adapeim », ainsi que deux résidences, sont situés à Bar-le-Duc.
- **de l'habitat, du cadre de vie** : le territoire compte plusieurs structures d'hébergement ou de logement adapté à destination des ménages modestes, notamment le Foyer des jeunes Travailleurs (FJT) « l'Accueil des Jeunes » spécifiquement dédié au logement des jeunes, et logements OPH. Les durées d'hébergement sont parfois longues (manque de rotation) ; l'offre est encore trop concentrée à Bar-le-Duc. A noter un dispositif d'accompagnement des jeunes de la Région Grand Est dans la recherche de logement est mis en place : Lojtoit, géré par le FJT Accueil des Jeunes.
- **de l'engagement et de la citoyenneté** : plusieurs communes de l'Agglomération animent un conseil municipal des enfants ou des jeunes pour développer la citoyenneté. Une association d'accompagnement des jeunes en service civique est implantée à Bar-le-Duc. Un évènement Vis ta démocratie promeut la citoyenneté et les valeurs de la République et une initiative « Festival du duc de Bar » a été portée par les jeunes en 2023.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Meuse, la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse et les communes de Bar le Duc, Ligny en Barrois, Velaines, Tronville en Barrois, Robert-Espagne, Tannois, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Longeville en Barrois, Naives-Rosières, Trémont sur Saulx, Val d'Ornain et Vavincourt souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## Article 1 – Objet de la Convention Territoriale Globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3 et 4).

## Article 2 – Les Champs d'interventions de la CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes.

La Caf de la Meuse contribue à la mise en œuvre d'une offre globale de service en faveur des familles par le versement des prestations familiales légales, du financement de services et d'actions ainsi que l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale de la Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la Caf visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale fait apparaître des caractéristiques territoriales spécifiques concernant les allocataires.

## Article 3 – Les champs d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse et des communes signataires

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse a été créée par arrêté préfectoral 2012-1480 du 23 juillet 2012. Elle est née de la fusion le 1er janvier 2013 de la Communauté de Communes de Bar-le-Duc et de la Communauté de Communes du Centre Ornain.

Elle se compose de 33 communes pour un total de **33 812** habitants (INSEE 2021).

Le projet de territoire 2018-2026 de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse fixe les grandes orientations communautaires et leur donne une visibilité. Il offre aux habitants et aux acteurs de territoire une vraie perspective territoriale. Il détermine les priorités pour aménager de manière homogène le territoire et répondre aux besoins des habitants.

Il inclut un axe 2 « Services à la population et cadre de vie » : « Renforcer l'attractivité, c'est renforcer la qualité de vie, les services à la population, et profiter du positionnement géographique d'Agglomération. Du développement économique, aux politiques culturelles, sportives ou de logement, tous les champs d'actions sont activés par l'Agglomération pour assurer aux citoyens un cadre de vie épanouissant à tous les âges. »

L'orientation « Promouvoir une politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse uniforme » englobe :

- La mise en adéquation des besoins et l'offre d'accueil de la petite enfance,
- Une politique globale à destination de l'enfance et de la jeunesse.

La présente Convention Territoriale Globale décline cette politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sur toutes les communes du territoire de La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

La CTG précédente a été initiée en décembre 2020, dès la parution de la circulaire de la CNAF du 16 janvier 2020, pour la période 2020-2023. Elle était l'une des premières en Meuse. Elle remplaçait alors les contrats enfance-jeunesse. Au regard de forts enjeux de coopération, d'établissement de passerelles entre politiques sectorielles et du développement de la participation citoyenne, la Communauté d'Agglomération a fait évoluer le pilotage du projet de territoire en renforçant les ressources humaines pour promouvoir une politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse uniforme inscrit au projet de territoire 2019-2026.

La Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse et les communes de Bar le Duc, Ligny en Barrois, Velaines, Tronville en Barrois, Robert Espagne, Tannois, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Longeville en Barrois, Naives-Rosières, Trémont sur Saulx, Val d'Ornain et Vavincourt et mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Pour répondre à des enjeux essentiels à l'évolution du territoire, cette convention ambitionne de développer des champs d'interventions transverses autour d'axes pluridisciplinaires :

- Petite Enfance, Insertion, Mode de garde, Prévention, Enfance et Parentalité
- Enfance Jeunesse, Espace de vie sociale, Accueil collectif de mineurs, Mobilité
- Habitat, Famille, Attractivité, Jeunesse, Cadre de vie
- Inclusion, Accès aux droits, Emploi, Insertion, Santé, Jeunesse, Famille
- Engagement, Citoyenneté, Jeunesse, Prévention, Animation de la vie sociale
- Valorisation des dispositifs aux familles et aux 0-26 ans.

## Article 4 – Les objectifs partagés au regard des besoins

Ainsi, la Caf de la Meuse, la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse et les communes de Bar le Duc, Ligny en Barrois, Velaines, Tronville en Barrois, Robert Espagne, Tannois, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Longeville en Barrois, Naives-Rosières, Trémont sur Saulx, Val d'Ornain et Vavincourt souhaitent élaborer une convention territoriale globale pour décliner au plus près des besoins du territoire une politique locale sur des champs d'intervention partagés.

Cette démarche vise à décliner des réponses locales les plus adaptées aux besoins de la population et des familles sur des champs d'intervention communs aux deux signataires.

**Les champs d'intervention conjoints sont :**

**Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :**

- ↳ Poursuivre la structuration d'une offre de service diversifiée en direction de la petite enfance en optimisant l'offre d'accueil des structures collectives existantes (Les 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de Bar le duc : Elisa et Louise Marie, celui de Ligny en Barrois : Les Mimosas, la crèche parentale Varicelle et Cie), en accompagnant l'accueil individuel en



proposant aux assistantes maternelles du territoire, les aides à l'installation, les prêts amélioration de l'habitat, ainsi que l'accompagnement des MAM (aide au démarrage et aide par le Plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants » (PIAJE) ;

- ↳ Accompagner les gestionnaires dans la mise en œuvre d'une mixité sociale et l'accueil d'enfants porteurs de handicap par référence aux orientations institutionnelles (EAJE, ALSH La Fédération) ;
- ↳ Poursuivre l'accompagnement des RPE en favorisant le développement de leurs missions pour accompagner les familles et les assistants maternels ;
- ↳ Développer une offre de service en direction des familles (France Service, Centres sociaux, Accueil des jeunes, Association Tutélaire Meusienne, UDAF, MSA, ... ) ;
- ↳ Harmoniser sur l'ensemble du territoire les modalités de fonctionnement des accueils de loisirs et proposer une offre globale en direction de la jeunesse en lien avec les Projets Educatifs de Territoire par la généralisation du plan mercredi et en lien avec toutes les communes signataires (ALSH des communes, Ligue de l'Enseignement, Familles rurales, GESAM, ...).

### **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**

- ↳ Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
- ↳ Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école (Education nationale, Centre socioculturels, Fête le mur, ... ) ;
- ↳ Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte (PIJ, Mission locale, Ecole de la 2eme Chance, Unicités, Education nationale, Université de Lorraine, ... ) ; poursuivre les actions Prévention de radicalisation et les actions financées dans le cadre du FPT et REAAP (gaming en famille, ... ) ;
- ↳ Susciter le développement d'actions autour de la parentalité en soutenant les porteurs de projet du territoire et en s'appuyant sur les compétences internes (LAEP, RPE, EAJE, AMP, PAEJ, ... ) ;
- ↳ Favoriser le développement de toutes actions visant à soutenir la fonction parentale par des actions individuelles ou collectives au profit des familles confrontées à une séparation, au handicap (Espaces rencontres, LAEP, REAAP Médiation familiale de l'Accueil des jeunes, Centre de ressource Handicap Ami's d'ALYS, RESADOM, Maison des adolescents, ...).

### **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**

- ↳ Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité (travailleur social CAF, FJT, OPH) ;
- ↳ Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne (centres socio-culturels).

### **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**

- Favoriser l'accès au numérique en s'appuyant sur les 2 France Service et les centres socio-culturels des différents quartiers de Bar-le-Duc afin d'aider les familles dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle, faciliter l'accès au droit ou le renouvellement des droits, notamment au regard de la dématérialisation en matière de prestations (CIAS) ;
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap (CAF, MDPH, AMIPH, SEISAMM) ;
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale (CAF, Centres sociaux, CAMPS, CMPP, ... ) ;
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté (CIAS, mission locale pour les jeunes).

### **Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire pour le bien être, la socialisation des familles, la lutte contre la précarité**

- Conseiller, orienter, recevoir et accompagner les publics sur les démarches à effectuer dans le domaine social, l'accès aux prestations sociales et de l'accompagnement social des cas complexes en interaction avec les partenaires et dispositifs (CIAS, ARS, AMIE, CADA, AMATRAMI, ... ).
- Réfléchir au développement d'autres espaces de vie sociale sur le territoire (communes, GEM agir, ... ).

### **Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :**



**Une vision globale et d'irrigation des politiques en faveur des 0-26 ans et en faveur des familles**

La démarche vise à rapprocher les acteurs de diverses disciplines et à développer les politiques en faveur des enfants, jeunes et familles. Elle prône la notion de continuité de parcours en 0 et 26 ans du jeune en rapprochant les éducateurs et acteurs territoriaux des différents temps de vie.



**Un développement des politiques en faveur des enfants, jeunes et familles de manière transverse et sur tout le territoire**

La démarche CTG élargit les champs couverts de l'offre aux familles et a de forts liens aux autres politiques publiques. Tout le territoire, 33 communes de La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse / 33 000 habitants est impacté, au-delà des seules communes signataires de la convention 2020-2023.



## Une valorisation de la richesse des dispositifs existants et d'interconnaissance des acteurs

Le territoire est riche de dispositifs, encore faut-il les partager, les comprendre, se connaître. La démarche vise à capitaliser sur les diagnostics existants des thématiques abordées.



## Un pilotage transversal de la coopération pour mieux mobiliser dispositifs et moyens financiers

Au regard de forts enjeux de coopération, d'établissement de passerelles entre politiques sectorielles et du développement de la participation citoyenne, la Communauté d'Agglomération a fait évoluer le pilotage du projet de territoire, en sus des chargés de coopération thématiques enfance et jeunesse, en créant en 2023 un poste nouveau de chargé de coopération CTG, poste pourvu depuis novembre 2023.

Les annexes 2, 3 et 4 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien des équipements et l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## Article 5 – Les engagements des partenaires

La Caf de la Meuse, la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse les communes de Bar le Duc, Ligny en Barrois, Velaines, Tronville en Barrois, Robert Espagne, Tannois, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Longeville en Barrois, Naives-Rosières, Trémont sur Saulx, Val d'Ornain et Vavincourt s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien logistique et/ou financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2.

Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## Article 6 – Modalité des collaborations

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est composé :

- Du Directeur de la Caf de la Meuse ou son représentant ;
- Du responsable d'action sociale de la Caf ou son représentant ;
- Du Président de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse ou son représentant ;
- Du Directeur du CIAS de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse ou son représentant ;
- Des Maires des communes associées ou ses représentants ;
- Des coordinateurs en charge de la CTG ;
- Des directeurs des services existants sur le territoire en lien avec les actions ;
- De toutes personnes ressources pouvant être associées aux travaux du comité.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Assure un retour au Conseil Communautaire sur le déploiement de la CTG.

Elle se réunit au moins une fois par an.

En complément, des comités techniques thématiques seront organisés associant les personnes ressources en charge du thème à travailler : conseiller technique de la Caf – techniciens de la Communauté d'Agglomération et/ou de la commune et des éventuels partenaires.

La coordination du projet global relève du maître d'ouvrage. Elle est assurée par un professionnel de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse avec le concours des partenaires signataires de la présente convention et dans le cadre des dispositifs respectifs.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf, la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse et les communes de Bar le Duc, Ligny en Barrois, Velaines, Tronville en Barrois, Robert Espagne, Tannois, Combles-en-Barrois, Fains-Véel, Longeville en Barrois, Naives-Rosières, Trémont sur Saulx, Val d'Ornain et Vavincourt.

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse.

## Article 7 – Echanges de données

**Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.**

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées.

Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## Article 8 – Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## Article 9 – Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 6.

## Article 10 – Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## Article 11 – Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## Article 12 – La fin de la convention

### - **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## Article 13 – Les recours

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## Article 14 – Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à BAR-LE-DUC, le .....

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 33 pages paraphées par les parties et les 9 annexes énumérées dans le sommaire.

<p><b>La Caf de la Meuse</b></p>	<p><b><u>Bernard BISE,</u></b> Le Président</p> <p><b><u>Jérôme THIROLLE,</u></b> Le Directeur</p>
<p><b>La communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse</b></p>	<p><b><u>Martine JOLY</u></b> La Présidente</p>
<p><b>La commune de Bar le duc</b></p>	<p><b><u>Martine JOLY</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Ligny-en-Barrois</b></p>	<p><b><u>Jean-Michel GUYOT</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Velaines</b></p>	<p><b><u>Christian CHAUPAIN</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Tronville-en-Barrois</b></p>	<p><b><u>Daniel BRIAT</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Robert Espagne</b></p>	<p><b><u>Luc FLEURANT</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Tannois</b></p>	<p><b><u>Marie-France BERTRAND</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Val d'Ornain</b></p>	<p><b><u>Jean-Paul REGNIER</u></b> Le Maire</p>



<p><b>La commune de Longeville-en-Barrois</b></p>	<p><b><u>Lionel BEAUFORT</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Naives-Rosières</b></p>	<p><b><u>Anthony YUNG</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Trémont-sur-Saulx</b></p>	<p><b><u>Didier SUGG</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Fains-Véel</b></p>	<p><b><u>Gérard ABBAS</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Comble-en-Barrois</b></p>	<p><b><u>Francis JOURON</u></b> Le Maire</p>
<p><b>La commune de Vavincourt</b></p>	<p><b><u>Jean-Luc OBARA</u></b> Le Maire</p>



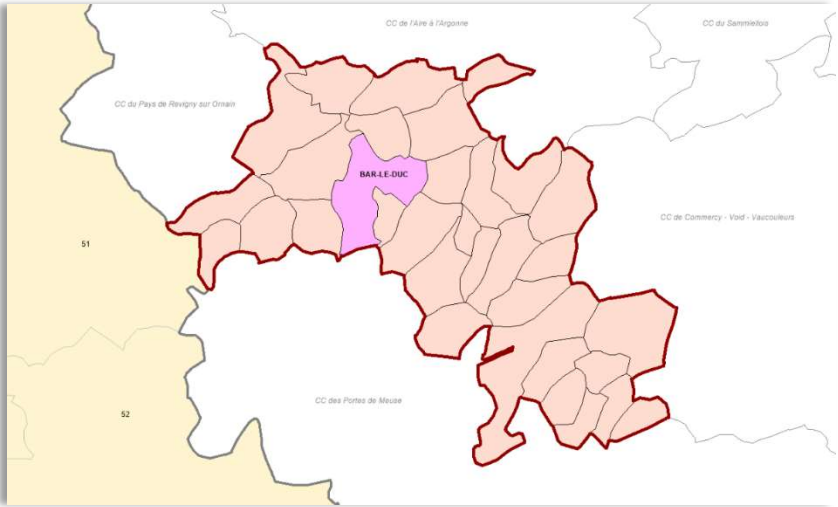
## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse


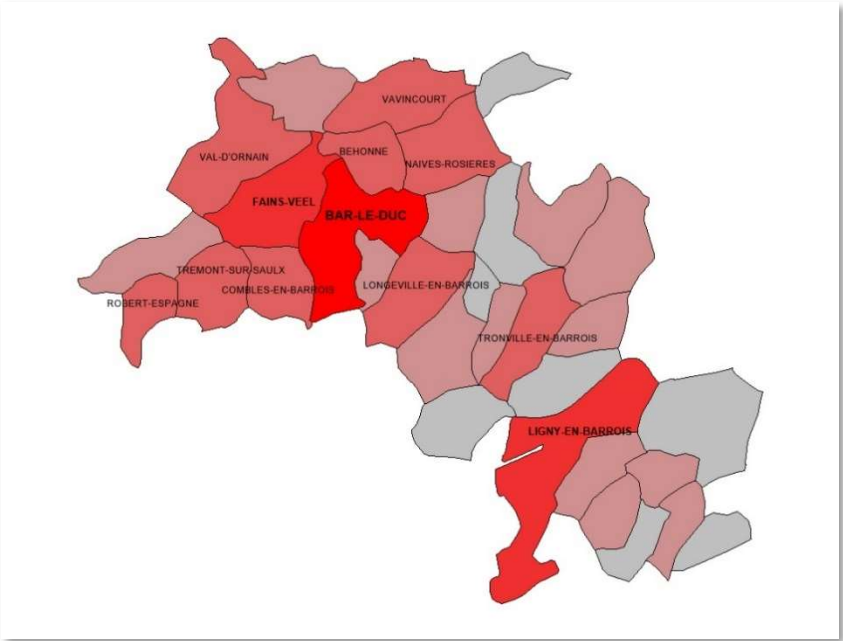


# CTG - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (CIAS) Bar-le-Duc Sud Meuse

## TERRITOIRE D'ANALYSE et D'OBSERVATION

<p><b>TERRITOIRE :</b></p> <p><b>EPCI - Siren 200033025</b></p>	<p>EPCI : 33 communes</p> 		
<b>Données</b>	<b>En 2014</b>	<b>En 2020</b>	<b>Constats - Analyse</b>

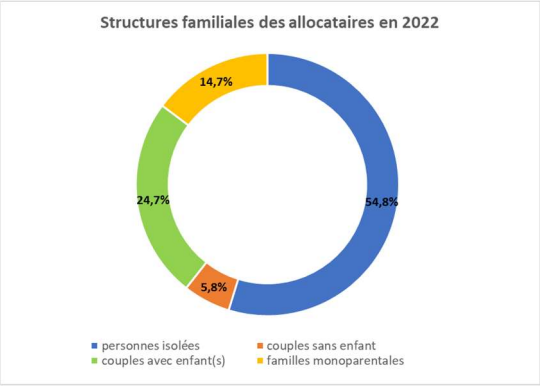
## DONNEES SOCIO ECONOMIQUES

<p><b>POPULATION</b></p> <p>Source <b>INSEE RP</b> <a href="http://www.insee.fr">www.insee.fr</a></p> 	<p>L'EPCI est le plus peuplé de Meuse : 34 222 habitants au dernier recensement dont 14 625 habitants sur la ville de Bar-le-Duc (43%), par ailleurs Préfecture.</p> <p>Densité de population : 84,9 habitants / km<sup>2</sup> - 29,5 en Meuse</p> <p><b>Carte de répartition de la population totale au dernier RP Insee :</b></p> 		
---	---	--	--

<p>Variation de la population, taux annuel moyen</p> <p>Evolution de la population</p>	<div style="text-align: right;"> <p><b>Population totale par communes</b> Source : CAF55 BCE 2021 RP INSEE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #c00000; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 1 070 à 2 670 habitants</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #e67e22; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 370 à &lt;1 070</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #f08080; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 190 à &lt;370</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #d9534f; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 110 à &lt;190</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #95a5a6; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> 20 à &lt;110 habitants</li> </ul> </div> <p>Les villes de Bar-le-Duc, Ligny en Barrois et Fains-Véel représentent 61% de la population totale du territoire.</p> <p>2014 // 2020 -0.9% dont -0.4% dû au solde naturel (décès // naissances)</p> <p>2014 // 2020 : 35 851 // 33 980 habitants soit - 5,2 % (- 4,5 % en Meuse)</p>		
<b>Données</b>	<b>En 2019</b>	<b>En 2022</b>	<b>Constats - Analyse</b>

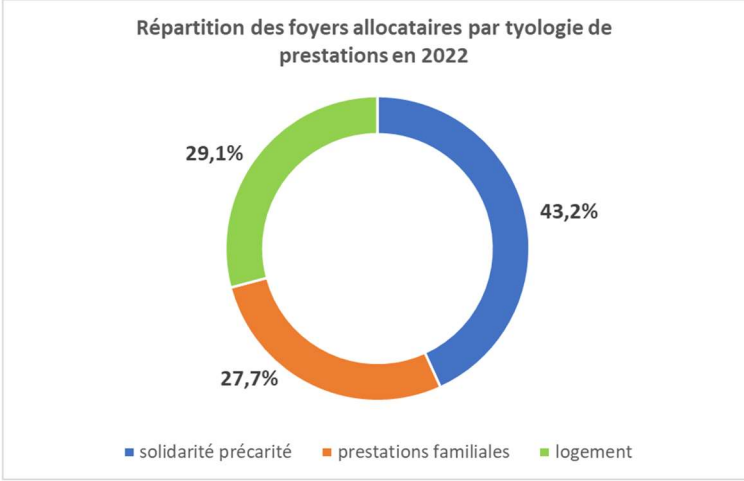
### DONNEES SOCIO ECONOMIQUES

<p><b>ALLOCATAIRES CAF</b></p> <p><i>Source : CAF55 SID BASESTAT BCA</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb - évolution</li> <li>• Population couverte</li> </ul>	<p>7 108</p> <p>15 037</p>	<p>6 927 - 2,6%</p> <p>14 308 - 4,8%</p>	<div style="text-align: center;"> <p>Répartition des allocataires CAF par tranche d'âge</p> <p>■ moins de 30 ans ■ 30 à 59 ans ■ 60 ans et +</p> </div> <p><i>Aide à la lecture : 17% des allocataires Caf ont moins de 30 ans</i></p> <p>La baisse des allocataires et de la population couverte est importante, la tranche d'âge des 30 - 59 ans représente plus des ¾ des allocataires Caf.</p> <p><i>Une baisse de la population couverte est toujours en lien avec une baisse des familles allocataires (allocataires avec enfant(s) à charge).</i></p>
<p><b>ALLOCATAIRES CAF</b></p> <p><i>Source : CAF55 SID BASESTAT BCA</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures familiales</li> </ul>	<p>Allocataires familiaux : 2902</p> <p>41% des allocataires</p>	<p>Allocataires familiaux : 2714 - 6,5%</p> <p>39% des allocataires</p>	<p>La baisse des allocataires familiaux est importante et dans la tendance meusienne.</p> <p>Les allocataires familiaux ne sont pas majoritaires.</p>

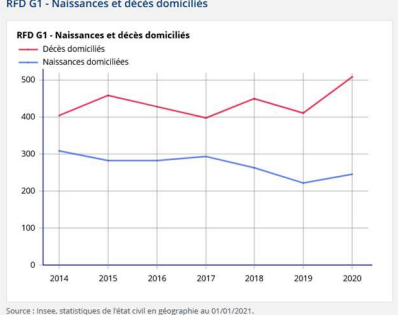
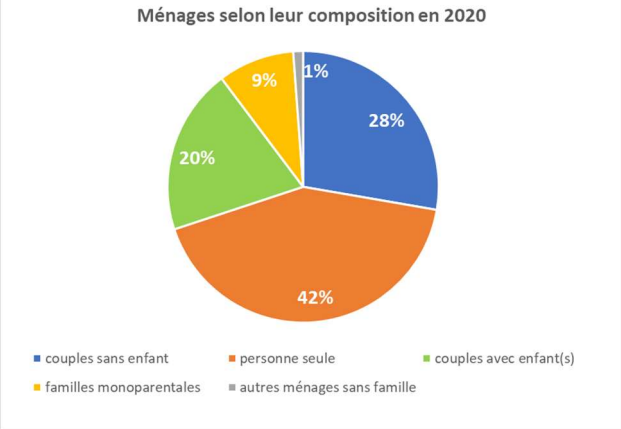
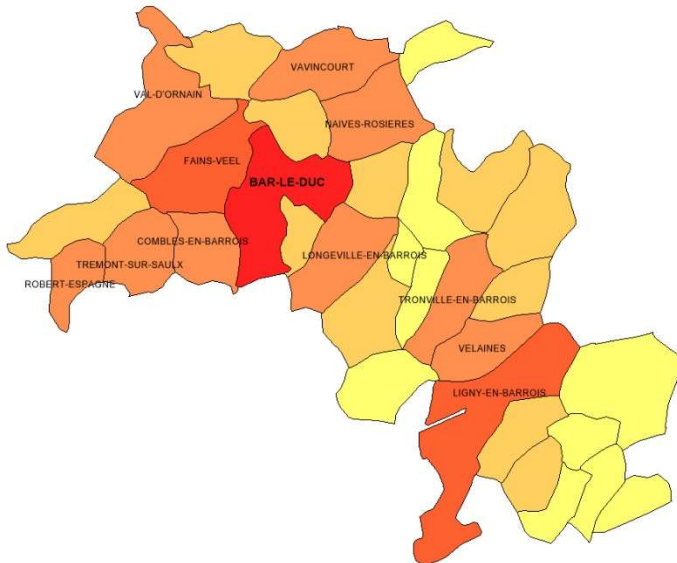
			 <p>Structures familiales des allocataires en 2022</p> <p>Près de 55% des allocataires Caf sont des personnes seules sans enfant.</p> <p>Les monoparents représentent 37% des familles allocataires en 2022.</p>
--	--	--	--

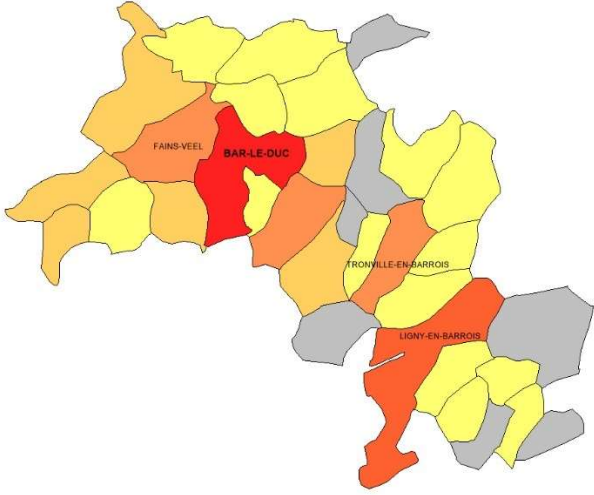
<b>Données</b>	<b>En 2019</b>	<b>En 2022</b>	<b>Constats - Analyse</b>
----------------	----------------	----------------	---------------------------

**SITUATION SOCIO-ECONOMIQUES DES FAMILLES**

<p><b>ALLOCATAIRES CAF</b> Répartition par typologie de prestations</p> <p><i>Source : CAF55 SID BASESTAT BCA</i></p> <p>Part d'allocataires solidarité-précarité (inclue Prime d'Activité PPA) / logement / prestations familiales</p>	28 % de prestations familiales	28 % de prestations familiales	 <p>Répartition des foyers allocataires par typologie de prestations en 2022</p> <p>Les prestations de solidarité représentent 43% des prestations CAF versées en 2022.</p>
---	--------------------------------	--------------------------------	--

<p><b>NAISSANCES</b> <i>Source INSEE statistiques de l'Etat Civil</i></p> <p>Evolution du nb de naissances, comparaison naissances / décès</p>	<p>309 naissances en 2014</p> <p>771</p> <p>2429</p>	<p>245 en 2020</p> <p>232 en 2022</p> <p>685 -11,2%</p> <p>2326 -4,2%</p>	<p><b>RFD G1 - Naissances et décès domiciliés</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Décès domiciliés</td> <td>405</td> <td>458</td> <td>429</td> <td>399</td> <td>451</td> <td>412</td> <td>509</td> </tr> <tr> <td>Naissances domiciliées</td> <td>309</td> <td>282</td> <td>283</td> <td>294</td> <td>263</td> <td>221</td> <td>245</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.</p>		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Décès domiciliés	405	458	429	399	451	412	509	Naissances domiciliées	309	282	283	294	263	221	245
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020																				
Décès domiciliés	405	458	429	399	451	412	509																				
Naissances domiciliées	309	282	283	294	263	221	245																				

<p>CAF bénéficiaires PAJE</p> <p>CAF bénéficiaires allocations familiales</p> <p><i>Source : CAF55 SID BASESTAT BCA</i></p>			 <p>RFD G1 - Naissances et décès domiciliés</p> <p>Les naissances connaissent une légère reprise en 2020 et à nouveau une baisse en 2022, l'écart décès/naissances est important et se creuse.</p> <p>En parallèle, les bénéficiaires de la PAJE diminuent ainsi que les allocataires familiaux.</p>
<p><b>FAMILLES MONOPARENTALES</b></p> <p><i>Source RP INSEE ménages selon leur composition</i></p> <p>Couples avec enfant(s)</p> <p>Familles monoparentales</p>	<p>3697 en 2014</p> <p>en</p> <p>3259 en 2020</p> <p>- 11,9 %</p> <p>1387</p> <p>1499 +8%</p>		 <p>Ménages selon leur composition en 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>couples sans enfant</li> <li>personne seule</li> <li>couples avec enfant(s)</li> <li>familles monoparentales</li> <li>autres ménages sans famille</li> </ul> <p>Les personnes seules (sans enfant, au sens du recensement) sont les plus représentées sur le territoire, à 42%, elles ont progressé de +13% en 10 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Carte de répartition des couples avec enfants au dernier RP Insee :</li> </ul> 

			<p>Couples avec enfant(s) Source : CAF BCE1221 RP INSEE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1054</li> <li>190 à &lt;323</li> <li>80 à &lt;190</li> <li>30 à &lt;80</li> <li>&lt; à 30</li> </ul> <p>▪ Carte de répartition des familles monoparentales au dernier RP Insee :</p>  <p>Familles monoparentales Source : CAF55 BCE1221 RP INSEE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>608</li> <li>163</li> <li>41 à &lt;163</li> <li>15 à &lt;41</li> <li>5 à 15</li> </ul>
<p><b>HANDICAP</b> <i>Source : CAF55 SID BASESTAT BCA</i></p> <p>Bénéficiaires AAH avec enfant(s)</p> <p>Dont monoparents bénéficiaires d'AAH</p> <p>Bénéficiaires AEEH</p>	<p>89 8,9% des bénéficiaires d'AAH</p> <p>40 = 45% des familles bénéficiaires d'AAH</p> <p>121 enfants = 2,4% des enfants allocataires CAF</p>	<p>105 10,2% des bénéficiaires d'AAH</p> <p>47 = 45% des familles bénéficiaires d'AAH</p> <p>119 enfants = 2,4% des enfants allocataires CAF</p>	<p><i>Attention : les effectifs sont faibles sur ces données (données &lt; à 100).</i></p> <p>On constate une progression des familles bénéficiaires de l'AAH</p> <p>Légère progression des familles monoparentales concernées par l'AAH.</p> <p>Les enfants bénéficiaires de l'AEEH restent ~ stables.</p>

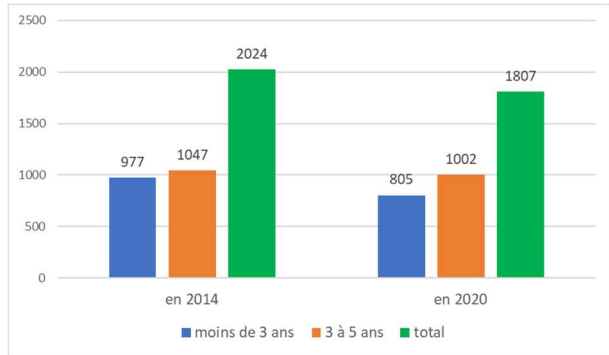


**ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES  
OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (moins de 3 ans)**

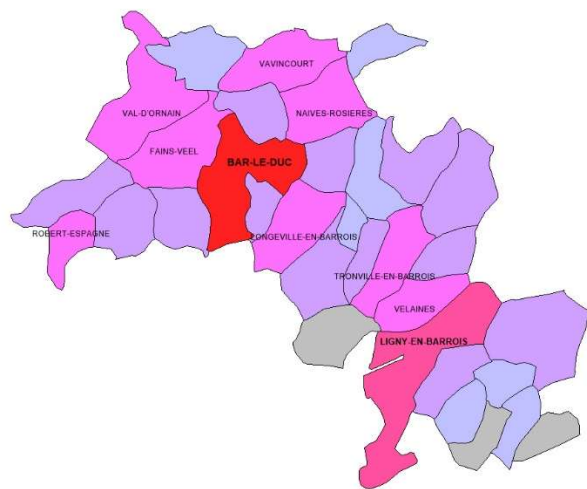
**Enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans**

*Source INSEE RP exploitation principale*

Nb - 3 ans 977	Nb - 3 ans 805 - 17,6%
Nb 3 à 5 ans 1047	Nb 3 à 5 ans 1002 - 4,3%



■ **Carte de répartition des enfants de moins de 3 ans au dernier RP Insee :**



Enfants de 0 à 2 ans  
Source : CAF55 BCE1221 RP Insee

374 enfants
98 à <374
21 à <98
7 à <21
1 à 6 enfants

805 enfants de moins de 3 ans (0 à 2 ans révolus) sont dénombrés au total au dernier recensement, 55% sur Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois.

**Taux de couverture global**  
*Source CAF fiche territoires, Open data CNAF*  
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Lien >  
<http://data.caf.fr/dataset/f6411f07-10bf-4f13-b4fb-8d30ba9328b5/resource/3c83395f-c39a-4e4c-8385-6994ac1f3575/download/Taux-de-couverture-global-2021090124.csv>

79,2% en 2019	71,9 % en 2021
------------------	-------------------

Couverture en offre d'accueil du jeune enfant (\*capacité théorique)

*\*Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans soit : assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers salarié(e) à domicile accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) Ecole maternelle.*

Cf le dernier rapport de l'ONAPE piloté par la CNAF pour l'analyse des constats nationaux en 2023 <https://www.caf.fr/nous-connaître/observatoire-national-de-la-petite-enfance-onape> .

Les taux de fréquentation ont été très fortement impactés en 2020 par la pandémie de COVID.

- 66,4% en Meuse en 2021 (source Open data CNAF)
- 59,4% au niveau national (source Open data CNAF)

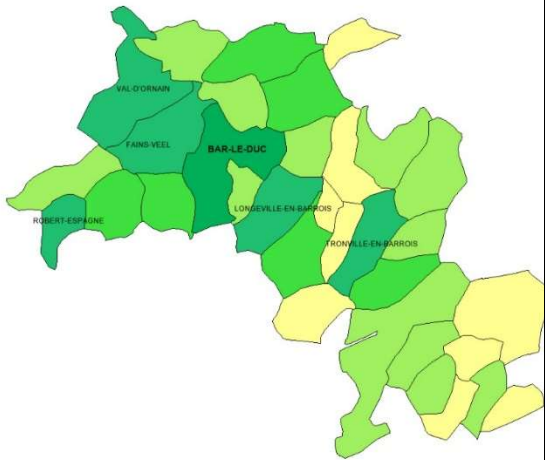
A noter la présence de 2 RPE sur le territoire, gestion CIAS :  
- La Souris Verte à Ligny-en-Barrois,



			- Les 2 Petits Chats à Bar-le-Duc.
	4 EAJE	4 EAJE	- EAJE Elisa, Bar-le-Duc = 52 places agréées - gestion CIAS - EAJE Louise Marie, Bar-le-Duc = 60 places agréées - gestion CIAS - EAJE Varicelle & Compagnie, Bar-le-Duc = 19 places - gestion associative (crèche parentale) - EAJE Mimosas, Ligny en Barrois = 45 places agréées - gestion CIAS
	176 310	176 en 2021 286 - 7,7%	
	Elisa 56% 105 enfants inscrits	Elisa 48% 81 enfants inscrits	Sur les évolutions constatées, il y a un avant/après Covid pour la question des modes de garde, prendre en compte l'année de pandémie et ses conséquences sur l'accueil des moins de 3 ans.
	Louise Marie 40% 78 enfants inscrits	Louise Marie 38% 78 enfants inscrits	Pour la fréquentation des EAJE, tenir compte du taux de scolarisation à 2 ans qui est élevé sur la CA MGS (PM : 43% en2021).
	Varicelle 55% 40 enfants inscrits	Varicelle 46% 32 enfants inscrits	<i>Voir le dernier rapport de l'ONAPE de la CNAF sur l'année 2023 en ligne sur <a href="https://www.caf.fr/nous-connaître/observatoire-national-de-la-petite-enfance-onape">caf.fr</a></i>
	Mimosas 62% 87 enfants inscrits	Mimosas 89% 89 enfants inscrits	

## ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES

### ENFANCE JEUNESSE 6 - 17 ans

<b>Enfants et jeunes 6 - 10 ans</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Carte de répartition des enfants 6 - 10 ans au dernier RP Insee :</li> </ul> 
<i>Source INSEE RP exploitation principale</i>	En 2014 : 1882	En 2020 : 1776 - 5,6%	

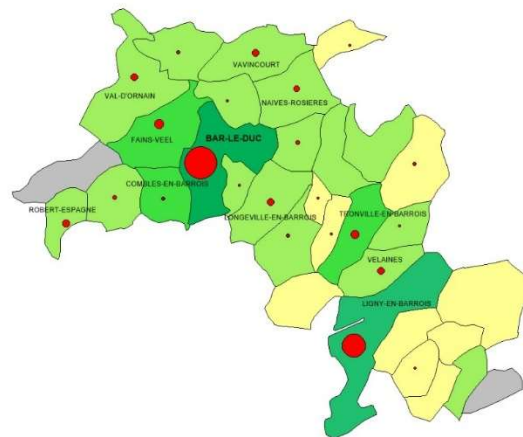
			<p>Enfants de 6 à 10 ans Source : CAF55 BCE1221 RP Insee</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>755</li> <li>51 à 209</li> <li>29 à &lt;51</li> <li>13 à &lt;29</li> <li>&lt;13 enfants</li> </ul>																																																
<p><b>OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE (3- 11 ans)</b></p> <p><b>Accueil extrascolaire ALSH</b> <b>Accueil périscolaire</b></p> <p><b>Aides aux Temps libres « loisirs enfants/jeunes » Caf</b></p> <p>Les Aides aux Temps Loisirs « loisirs enfants/jeunes » de la CAF55 inscrites à son RIAS sont destinées à financer une partie du coût des activités de loisirs auxquels participent les enfants ou les jeunes allocataires bénéficiaires, activités du type ALSH, séjours collectifs (colonies, camps ou mini-camps) ou mercredis récréatifs depuis 2023.</p> <p>Ces aides sont soumises à condition de ressources, les parents allocataires éligibles doivent disposer d'un QF Caf &lt;= à 800€ au mois d'octobre précédente et sont informés en début d'année de campagne de l'existence de ce droit qu'ils utilisent auprès des structures proposant les activités précitées.</p> <p>L'activité de loisirs concernée peut avoir lieu sur le territoire de l'EPCI ou en dehors, elle peut aussi avoir lieu en dehors du département mais en France métropolitaine uniquement.</p> <p>Source : CAF 55 BCA 2022 - SIAS ATL 2023</p>	<p>/</p>	<p>En 2022</p> <p>1133 familles ouvrant droit aux ATL</p> <p>265 familles bénéficiaires d'un droit ATL</p> <p>Taux d'utilisation 23% (20% en Meuse)</p>	<p>ATL loisirs payées par tyde d'aides, 2023</p> <table border="1"> <caption>ATL loisirs payées par tyde d'aides, 2023</caption> <thead> <tr> <th>Type d'aide</th> <th>Nombre</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ALSH</td> <td>180</td> <td>66%</td> </tr> <tr> <td>colonies, camps, mini camps</td> <td>54</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>mercredis</td> <td>37</td> <td>14%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Partenaires Saisie externe ATL localisés sur la Communauté d'Agglo :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CIAS de la CA Meuse Grand Sud</li> <li>- La ville de Bar-le-Duc</li> <li>- Les communes de Tronville en Barrois et Fains-Veel</li> <li>- L'association de coordination des centres sociaux de Bld L'AFR de Vavincourt.</li> </ul> <p>La saisie externe ATL facilite le traitement et le paiement des ATL par l'échange d'un fichier au lieu et place du bon ATL « papier ».</p> <table border="1"> <caption>Structures bénéficiaires des ATL loisirs (campagne 2023)</caption> <thead> <tr> <th>Structure</th> <th>Nombre de bénéficiaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FOL Meuse (SE*)</td><td>114</td></tr> <tr><td>CIAS CA Meuse Gd Sud (SE)</td><td>56</td></tr> <tr><td>commune de Bar le Duc (SE)</td><td>40</td></tr> <tr><td>commune de Tronville (SE)</td><td>31</td></tr> <tr><td>Ass. Centres sociaux Bar le Duc (SE)</td><td>10</td></tr> <tr><td>commune de Fains Veel (SE)</td><td>10</td></tr> <tr><td>Ligue de l'Enseignement Paris</td><td>7</td></tr> <tr><td>ACE 55</td><td>5</td></tr> <tr><td>Ass. Les Jours Heureux (SE)</td><td>4</td></tr> <tr><td>UFCV Nancy (SE)</td><td>4</td></tr> <tr><td>AFR Vavincourt (SE)</td><td>2</td></tr> <tr><td>Ass. Colonie Kerber Le Conquet (29)</td><td>2</td></tr> <tr><td>CC Damvillers Spincourt (SE)</td><td>1</td></tr> <tr><td>Com'Expression Lyon (69)</td><td>1</td></tr> <tr><td>commune de Vigneulles (SE)</td><td>1</td></tr> <tr><td>CS Kergomard Verdun</td><td>1</td></tr> <tr><td>FD Familles Rurales (SE)</td><td>1</td></tr> </tbody> </table> <p>*SE = conventionné saisie externe</p>	Type d'aide	Nombre	Pourcentage	ALSH	180	66%	colonies, camps, mini camps	54	20%	mercredis	37	14%	Structure	Nombre de bénéficiaires	FOL Meuse (SE*)	114	CIAS CA Meuse Gd Sud (SE)	56	commune de Bar le Duc (SE)	40	commune de Tronville (SE)	31	Ass. Centres sociaux Bar le Duc (SE)	10	commune de Fains Veel (SE)	10	Ligue de l'Enseignement Paris	7	ACE 55	5	Ass. Les Jours Heureux (SE)	4	UFCV Nancy (SE)	4	AFR Vavincourt (SE)	2	Ass. Colonie Kerber Le Conquet (29)	2	CC Damvillers Spincourt (SE)	1	Com'Expression Lyon (69)	1	commune de Vigneulles (SE)	1	CS Kergomard Verdun	1	FD Familles Rurales (SE)	1
Type d'aide	Nombre	Pourcentage																																																	
ALSH	180	66%																																																	
colonies, camps, mini camps	54	20%																																																	
mercredis	37	14%																																																	
Structure	Nombre de bénéficiaires																																																		
FOL Meuse (SE*)	114																																																		
CIAS CA Meuse Gd Sud (SE)	56																																																		
commune de Bar le Duc (SE)	40																																																		
commune de Tronville (SE)	31																																																		
Ass. Centres sociaux Bar le Duc (SE)	10																																																		
commune de Fains Veel (SE)	10																																																		
Ligue de l'Enseignement Paris	7																																																		
ACE 55	5																																																		
Ass. Les Jours Heureux (SE)	4																																																		
UFCV Nancy (SE)	4																																																		
AFR Vavincourt (SE)	2																																																		
Ass. Colonie Kerber Le Conquet (29)	2																																																		
CC Damvillers Spincourt (SE)	1																																																		
Com'Expression Lyon (69)	1																																																		
commune de Vigneulles (SE)	1																																																		
CS Kergomard Verdun	1																																																		
FD Familles Rurales (SE)	1																																																		

Gestionnaires	Activités ATL loisirs
CC Damvillers Spincourt (SE)	ALSH
CIAS CA Meuse Gd Sud (SE)	ALSH
	mercredis
Com'Expression Lyon (69)	ALSH
commune de Bar le Duc (SE)	ALSH
	mercredis
	colonies, camps
commune de Fains Veel (SE)	ALSH
	mercredis
	colonies, camps
commune de Tronville (SE)	ALSH
	mercredis
	colonies, camps
commune de Vigneulles (SE)	ALSH
CS Kergomard Verdun	ALSH
FD Familles Rurales (SE)	ALSH
FOL Meuse (SE)	ALSH
	mercredis
	colonies, camps
Ligue de l'Enseignement Paris	colonies, camps
UFCV Nancy (SE)	colonies, camps

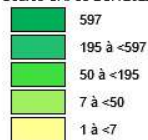
SE = saisie externe ATL

- Carte de répartition des familles ouvrant droit et bénéficiaires des ATL « loisirs »

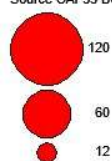
Attention : il s'agit du lieu de résidence des allocataires bénéficiaires de l'ATL et pas du lieu de l'activité de loisirs financée



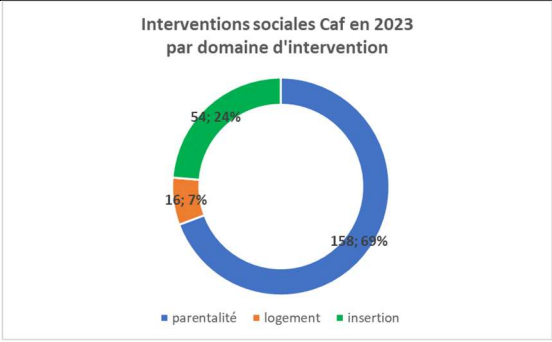
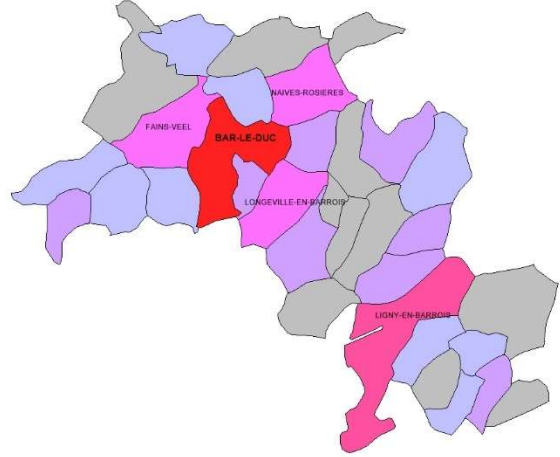
Familles allocataires ouvrant droit aux ATL  
Source CAF55 BCA 2022




Familles allocataires bénéficiaires des ATL  
Source CAF55 BCA 2022





<p><b>Interventions Sociales Caf</b> <i>Source Caf, GESICA</i></p> <p>Les TS Caf n'interviennent qu'après de familles allocataires sur des offres de service nationales : séparation, décès parent/enfant, impayés de logement, parent seul attendant un enfant/naissance/adoption/en baisse de revenu/nouvel allocataire.</p> <p>Le signalement est automatique à partir du système d'information Caf, il peut aussi faire suite à un contact de la famille, d'un partenaire ou d'une note interne.</p>	/	228 demandes orientées en 2023	<p>Interventions sociales Caf en 2023 par domaine d'intervention</p>  <p>■ parentalité ■ logement ■ insertion</p> <p>■ <b>Carte localisation des familles orientées vers un TS Caf55 en 2023</b></p>  <p>Interventions Sociales en 2023 Source : CAF55 GESICA demandes orientées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>126</li> <li>45</li> <li>5 à 9</li> <li>2 à 4</li> <li>1 demande</li> </ul>
<p><b>SOUTIEN A LA PARENTALITE</b> <i>Panier : CLAS + LAEP + REAAP</i> <b>CLAS</b> <b>LAEP</b> <b>REAAP</b> <i>Maison des ados 123 Enfants</i> <i>Aide à domicile</i></p>			
<p><b>ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITE</b> <i>MFS - France Services</i> <i>MDS TS de secteur</i> <i>Accompagnement social TS CAF - OGS</i> <i>Associations caritatives</i> <i>Centres sociaux et culturels</i> <i>Espaces de vie sociale</i> <i>Points / inclusion numériques</i></p>			
<p><b>Mobilités professionnelles, déplacements domicile / travail</b></p> <p><i>Source</i> <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7630376">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7630376</a></p>	En 2010 59,1%	En 2020 81,6%	<p>La part des actifs travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence est en baisse.</p> <p>Baisse sensible du nombre d'actifs de 15 ans et + en 10 ans : - 15%</p>

	travaillant hors de leur commune / 15 226 actifs de 15 ans ou + au total	nt hors de leur commune / 12 949 actifs de 15 ans ou + au total	
<p><b>Politique de la Ville</b></p> <p>Source : <a href="https://sig.ville.gouv.fr/territoire/4455">https://sig.ville.gouv.fr/territoire/4455</a></p> <p><b>Panier : CLAS + LAEP + REAAP</b></p>			<p>Quartiers prioritaires 2024 sur Bar le Duc : la Côte Ste Catherine et la Libération</p>  <p>The screenshot shows the 'SIG ville' interface for the Meuse department. It displays the following information:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Location: France &gt; Grand Est &gt; Département : Meuse</li> <li>Contrats de Ville 2015 (2): CA de Bar Le Duc - Sud Meuse, CA du Grand Verdun</li> <li>Communes (2): Bar le Duc, Verdun</li> <li>Quartiers Prioritaires 2015 (3): Centre Verdun - Cité verte, Côte Sainte-Catherine, Planchettes</li> <li>Quartiers Prioritaires 2024 (3): Centre Verdun - Cité verte, Côte Sainte-Catherine-Libération, Planchettes</li> <li>Population municipale 2018 en QPV: 5 451</li> </ul>

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse et les Communes signataires

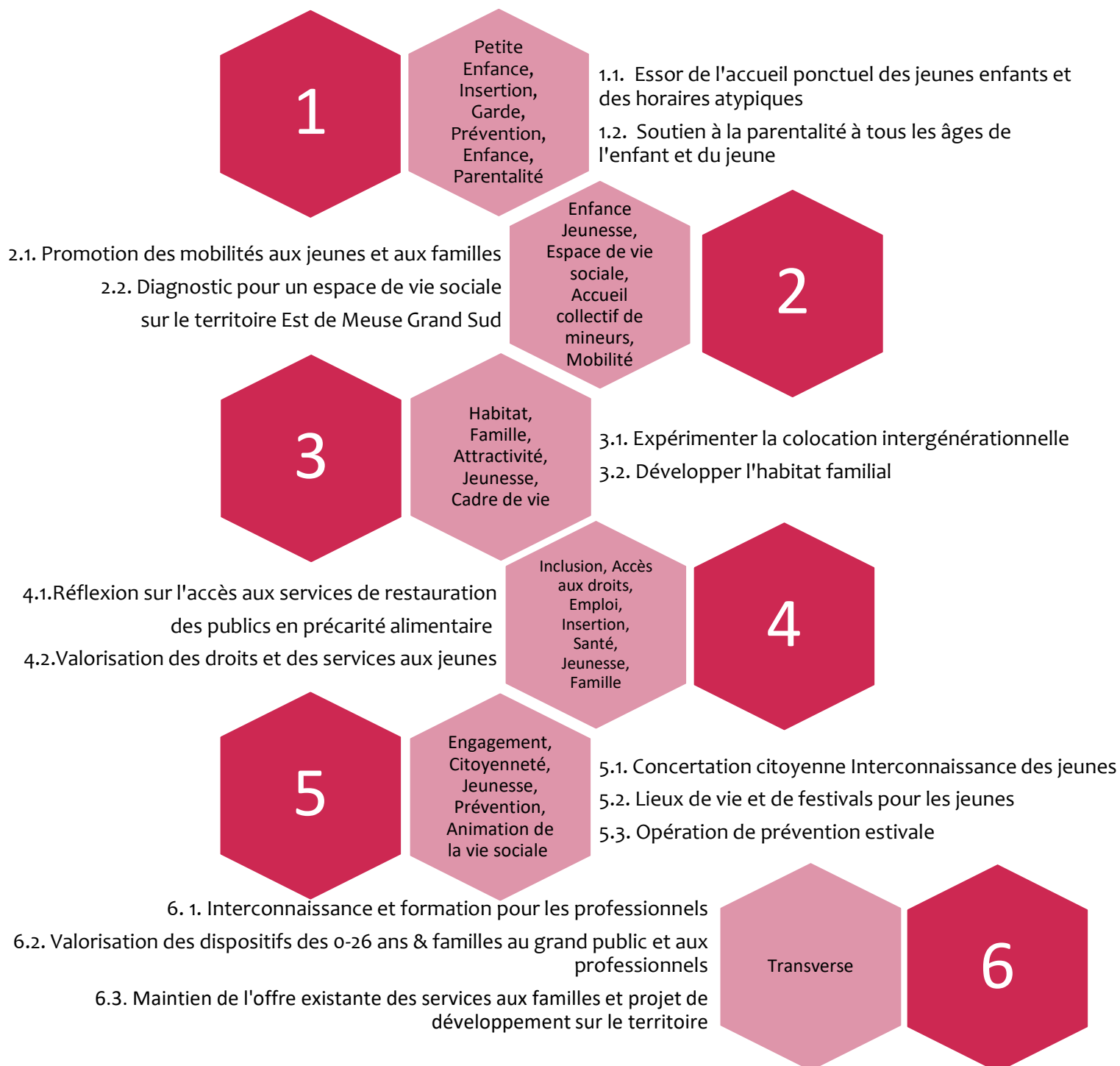
Les équipements et services sont listés dans le respect des compétences détenues par les communes ou la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BAR LE DUC SUD MEUSE</b>	
Type de structure	Nom de la structure et localisation
EAJE	multi-accueil Elisa - Bar-le-Duc
	multi-accueil Louise Marie - Bar-le-Duc
	multi-accueil les Mimosas – Ligny-en-Barrois
RPE	Relais Petite Enfance Les 3 P'tits Chats - Bar-le-Duc
	Relais Petite Enfance La souris Verte – Ligny-en-Barrois
LAEP	LAEP La Maison de Souricette - Bar-le-Duc
ALSH	ALSH Cod jeunes - Bar-le-Duc
	ALSH Cap Orn - Ligny-en-Barrois
Centres socio-culturels	Centre social Côte Sainte Catherine - Bar-le-Duc
	Centre social Libération - Bar-le-Duc
	Centre social Marbot- Bar-le-Duc
Frances services	France services - Bar-le-Duc
	France service - Ligny-en-Barrois
AMP	Point Accueil Ecoute Jeunes - Bar-le-Duc
	Point Info Jeunesse- Bar-le-Duc
FJT	Offre d'hébergement jeunes – Bar-le-Duc
<b>COMMUNE DE BAR LE DUC</b>	
ALSH	ALSH périscolaire La Fédération
	ALSH extrascolaire la Fédération
Centres socio-culturels	Centre social Côte Sainte Catherine
	Centre social Libération
	Centre social Marbot
<b>COMMUNE DE LIGNY-EN-BARROIS</b>	
ALSH	ALSH périscolaire Ile aux Enfants
	ALSH extrascolaire Ile aux Enfants
	Accueil Adolescents Espace Animation
<b>COMMUNE DE TRONVILLE EN BARROIS</b>	
ALSH	ALSH périscolaire
	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE VELAINES</b>	
ALSH	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE ROBERT-ESPAGNE</b>	
ALSH	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE TANNOIS</b>	

ALSH	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE FAINS-VEEL</b>	
ALSH	ALSH périscolaire
	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE COMBLES EN BARROIS</b>	
ALSH	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE TREMONT-SUR-SAULX</b>	
ALSH	ALSH périscolaire
	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE NAIVES-ROSIERES</b>	
ALSH	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE LONGEVILLE-EN-BARROIS</b>	
ALSH	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE VAL D'ORNAIN</b>	
ALSH	ALSH extrascolaire
<b>COMMUNE DE VAVINCOURT</b>	
ALSH	ALSH extrascolaire



La concertation de la nouvelle CTG a permis d'identifier plusieurs nouvelles actions autour d'axes de travail.



**ANNEXE 4 – Plan d’actions 2024-2027- Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés**

## ANNEXE 5 – Concertation de la Convention Territoriale Globale 24-27

La méthodologie déployée a conduit à mener une concertation partenariale et collaborative sur le territoire à la suite de la décision de renouvellement de la convention territoriale globale en Conseil Communautaire du 22 février 2024 de l'Agglomération Meuse Grand Sud.

### Calendrier 2024 de mise en œuvre



Un travail d'évaluation de la CTG 2020-2023 précédente a été mené afin de nourrir les enjeux de la présente CTG 2024-2027. Les communes signataires de la CTG précédente ont été rencontrées pour connaître leur intention de poursuivre cette contractualisation. Le Comité de Pilotage du 18 avril 2024 a présenté l'évaluation du plan d'actions échu : mesure des effets produits et des changements occasionnés, perspectives d'amélioration des conditions de mise en œuvre de la CTG. Il a acté les enjeux de la Convention Territoriale Globale de l'offre aux familles 2024-2027.

Les commissions techniques ont privilégié la participation active et la pluridisciplinarité autour de champ d'intervention transverses :

Commissions techniques	Phase 1	Phase 2
Petite Enfance, Insertion, Mode de garde, Prévention, Enfance et Parentalité	16 mai 2024	20 juin 2024
Enfance Jeunesse, Espace de vie sociale, Accueil collectif de mineurs, Mobilité	23 mai 2024	25 juin 2024
Habitat, Famille, Attractivité, Jeunesse, Cadre de vie	28 mai 2024	27 juin 2024
Inclusion, Accès aux droits, Emploi, Insertion, Santé, Jeunesse, Famille	30 mai 2024	1er juillet 2024
Engagement, Citoyenneté, Jeunesse, Prévention, Animation de la vie sociale	5 juin 2024	3 juillet 2024

La **phase 1 de diagnostic partagé** s'est déroulée en deux temps :

1. Présentation de la démarche, enjeux et d'éléments recensés dans les études conduites sur l'agglomération par les services intercommunaux et de la Caf notamment. Ces données ont constitué un premier recueil de « données froides » pour introduire la concertation : diagnostic social de la CAF actualisé en mai 2024, analyse des besoins sociaux CIAS de 2022, observatoire des

centres sociaux et des espaces de vie sociale de la Meuse 2023, bilan France Services 2023, politique départementale et locale de l'habitat 2022 & 2021, enquête jeunes du Département de 2021 ...  
En s'appuyant sur la présentation, les participants devaient répondre à 3 questions au fur et à mesure dans une dynamique de « world café » :

- les besoins du public et les constats
- les pistes d'actions identifiées par les participants
- les opportunités & points de vigilance.



Commission technique – phase 1 - Inclusion, Accès aux droits, Emploi, Insertion, Santé, Jeunesse, Famille - 30 mai 2024

2. La phase 2 a contribué à initier la feuille de route avec la rédaction de fiches actions par les participants et, plus particulièrement, les objectifs opérationnels, les finalités attendues des actions, les indicateurs de performance, ...



Commission technique – phase 2 - Engagement, Citoyenneté, Jeunesse, Prévention, Animation de la vie sociale - 3 juillet 2024

Ces 10 ateliers de travail et d'échanges ont réuni au total **120 participants et 30 structures ou collectivités.**

Le comité de pilotage du 5 septembre 2024 a validé la feuille de route de la CTG 2024-2027.

La démarche d'évaluation de la CTG visera à mesurer les impacts du projet de développement territorial sur les pratiques des acteurs, l'offre mise en place, sur les habitants et le territoire.

L'évaluation a pour finalité d'aider à la décision pour l'actualisation des priorités, des chantiers à mettre en place et les évolutions à apporter



Travail à réaliser par chacun des groupes de travail sur chaque axe.

Chaque action fera l'objet d'une évaluation annuelle au regard des résultats attendus et des indicateurs définis lors de l'élaboration des fiches actions.

En complément, les référents d'action seront chargés au fur et à mesure de la conduite de leur action de compléter la démarche d'évaluation initiale.



L'état d'avancement de la Convention territoriale Globale fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée en comité de pilotage et alimentée par les travaux des comités thématiques



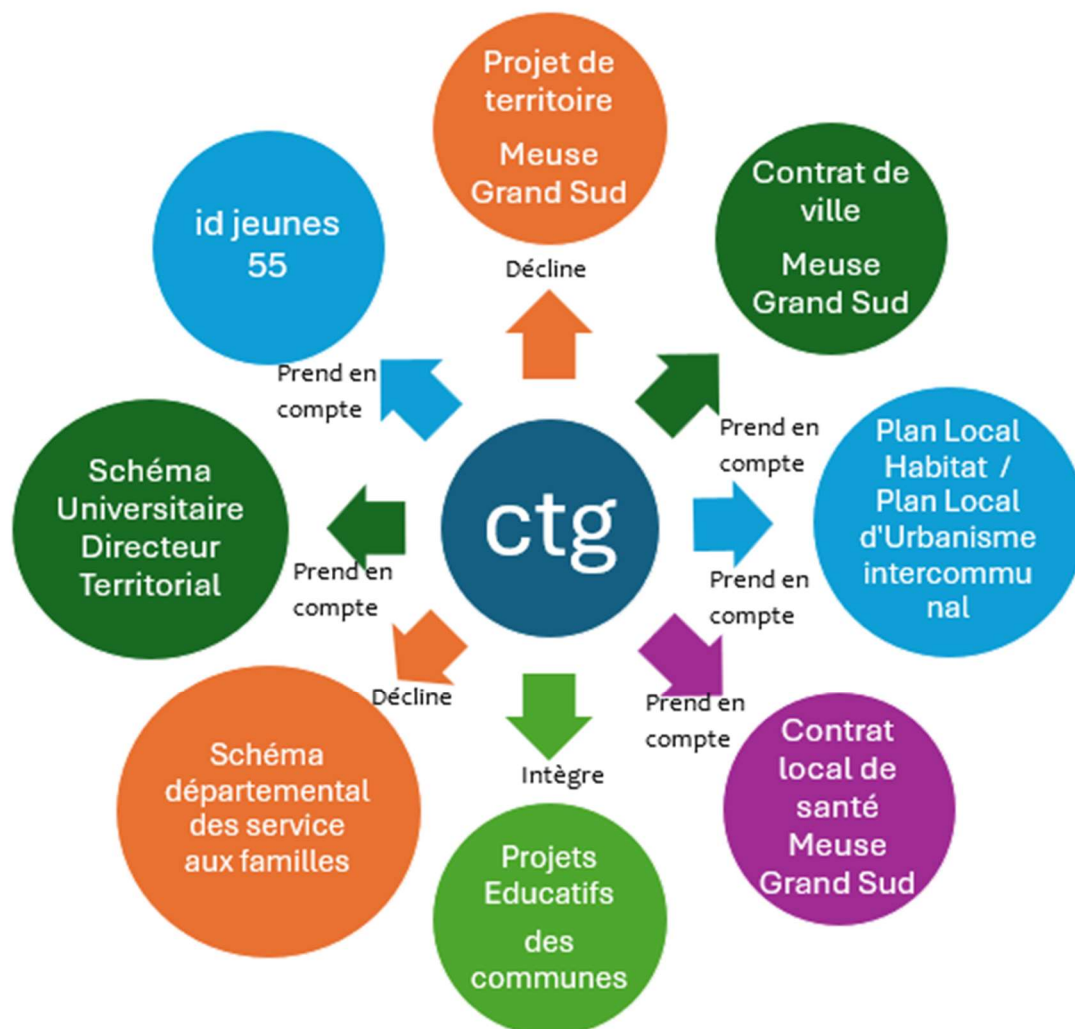
Lors de la dernière année de la CTG, une évaluation de la démarche et de son impact sur les familles du territoire de la Communauté d'Agglomération Bar le Duc Sud Meuse sera réalisée afin d'engager les réflexions en vue de son renouvellement.

Elle comporte deux démarches :

- Le suivi et la mise en œuvre des actions et des résultats (effectivité et efficacité)
- L'évaluation des impacts (mesure des effets)

## ANNEXE 7 – Articulation entre la Convention Territoriale Globale et les dispositifs locaux

La CTG de par sa nature transversale s'appuie sur d'autres schémas et politiques.



**ANNEXE 8 – Décision du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse et des communes associées**



## ANNEXE 9 – Glossaire

ADATEEP : Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public
ADIL : Agence départementale d'Information sur le logement
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMP : Association Meusienne de Prévention
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
APL : Aide Personnalisée au Logement
ARS : Agence Régionale de Santé
ATL : Aide aux Temps de Loisirs
ATM : Association Tutélaire Meusienne
AVS : Animation de la Vie Sociale
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIO : Centre d'Orientation et d'Information
CISPD : Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance
CLS : Contrat Local de Santé
CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique
CNAF : Caisse d'Allocations Familiales
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CS : Centre Social
CTG : convention territoriale globale
E2C : Ecole de la deuxième Chance
EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
EVS : Espace de Vie Sociale
FOL55 : Fédération de Œuvres Laiques de la Meuse
LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent
ILCG : Instance locale de Coordination Gérontologique
MAM : Maison d'Assistants Maternels
MSA : Mutualité Sociale et Agricole
ONAPE : Observatoire National de la Petite Enfance
OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
OPH : Office Public de l'Habitat
PAEJ : Point Accueil Écoute Jeunes
PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PIAJE : Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant
PAT : Plan Alimentaire Territorial
PEDT/PEG : Projet Éducatif de Territoire : Projet Educatif Global
PIJ : Point Info Jeunes
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PEP55 : Pupilles de l'Enseignement Public de ma Meuse
RPE : Relais Petite Enfance
SDUT : Schéma Directeur Universitaire Territorial
SOLIHA : Solidaire pour le Logement
UDAF : Union départementale des Affaires Familiales
VNF : Voie Navigable de France